

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

INTRODUCTION

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dispose que désormais, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et les budgets annexes

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

– de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité

- d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire ;
- l'environnement économique local et national ;
- le contexte financier ;
- les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
- la situation financière de la collectivité ;
- les perspectives pour l'année à venir.

I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2023

Le débat d'orientations budgétaires étant rédigé lors de l'élaboration de la loi de finances 2023, certains éléments peuvent avoir évolué depuis.

A. Le contexte économique national : bilan 2022 et perspectives 2023

Selon les projections établies par la Banque de France, l'économie française traverserait trois phases bien distinctes : une résilience meilleure que prévu au cours de la plus grande partie de 2022 ; un net ralentissement à partir de l'hiver prochain, dont l'ampleur serait entourée d'incertitudes très larges ; une reprise de l'expansion économique en 2024.

En dépit des difficultés persistantes côté offre, la croissance du PIB serait meilleure que prévu précédemment en 2022 (2,6 % en moyenne annuelle), portée par la résilience de la demande et le rebond du secteur des services. Mais le choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel survenu au cours de l'été, combiné à l'arrêt des livraisons de gaz russes vers l'Europe, freinerait l'activité à partir du dernier trimestre.

Pour 2023, la projection est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Pour la variation annuelle du PIB, elle s'établirait entre 0,8 % et - 0,5 % avec des taux d'inflation compris respectivement entre 4,2 % et 6,9 %. Ces fourchettes ont été définies autour d'un scénario de référence où, selon la convention habituelle, les prix de l'énergie (pétrole, gaz) évolueraient selon les prix sur les marchés à terme (observés à la date du 22 août), et où l'arrêt des livraisons de gaz russe serait en partie compensé par les possibilités de substitution et les économies d'énergie.

Dans ce scénario de référence, les tarifs d'électricité évolueraient comme en 2022, et les tarifs de gaz seraient ajustés graduellement afin de rejoindre mi-2024 les niveaux justifiés par les prix de marché. Cela aboutirait en 2023 à une hausse du PIB de 0,5 % et un taux d'inflation (IPCH) de 4,7 % avec un pouvoir d'achat par habitant qui serait préservé. Le haut de la fourchette de l'effet d'une levée plus progressive du bouclier tarifaire, au prix d'un endettement public encore accru. A l'opposé, le bas de la fourchette – qui n'exclurait pas une récession restant cependant limitée et temporaire – correspondrait à un scénario où l'arrêt des livraisons de gaz s'accompagnerait d'une hausse supplémentaire des cours du gaz naturel et d'une limitation de la fourniture de gaz et d'électricité.

A l'horizon 2024, dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue. Sur la base du scénario de référence, le PIB augmenterait de 1,8 % et l'inflation totale reviendrait fin 2024 vers l'objectif de 2 % (2,7 % en moyenne annuelle).

A travers ces trois années, l'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises : au-delà des variations de court terme, chacune de ces trois variables serait en 2024 meilleure que dans la situation pré-Covid. En revanche, le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait notamment du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire.

Dans le projet de loi de finances, le Gouvernement retient une prévision de croissance de 2,7 % en 2022 et de + 1 % en 2023. La prévision de déficit public est quant à elle de 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022 et en 2023. Concernant l'inflation, elle s'établirait en 2022 à près de 6 % et diminuerait en 2023 à 4,2 % en moyenne annuelle. Enfin, le ratio d'endettement serait de 111,2 % du PIB en 2023, après avoir atteint 111,5 % du PIB en 2022.

B. Les dispositions impactant les collectivités locales et plus précisément les communautés de communes

1. Principales dispositions

Les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15 %) en euros courants.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété.

2. Les intercommunalités

A ce jour, il est à observer :

Une stabilisation globale de la DGF et un renforcement de la péréquation en son sein

La DGF est stabilisée à périmètre constant à hauteur de 26,6 milliards d'euros.

Poursuite de la hausse de péréquation qui ne sera pas financé par écrêtement interne de la DGF :

- + 90 millions d'euros pour la DSR,
- + 90 millions d'euros pour la DSU,
- + 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité,
- + 10 millions d'euros pour les départements.

Soutien à l'investissement local

Le PLF 2023 stabilise les montants de DSIL de droit commun DETR, DSID et DPV et acte de l'extinction de la DSIL exceptionnelle. Il met en place un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires qui devrait être doté d'1,5 milliards d'euros d'argent frais.

Compensation de la suppression de la CVAE dès 2023

La perte des recettes induite par la suppression de la CVAE sera compensée dès le 1^{er} janvier 2023.

Cette compensation se décompose en deux parts :

- Une part fixe : par l'affectation, aux communes, aux intercommunalités et aux départements, d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), égale au montant perçu au titre de la CVAE moyenne sur les derniers exercices connus (actuellement 2020, 2021, 2022 et 2023) ;
- Une part variable : la dynamique annuelle de la fraction de TVA sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les modalités de répartition seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités territoriales. Motivation : maintenir l'incitation pour les collectivités à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire.

Pour maintenir le lien entre le territoire et les entreprises, le Gouvernement propose de territorialiser la dynamique de la CVAE par rapport aux bases de CFE.

Parallèlement, maintien du plafonnement de la CET à 1,625 % en 2023 et à 1,25 % en 2024.

C. Le contexte de la communauté de communes Mellois en Poitou

1) Situation socio-économique du territoire (démographie, logement, ménages, taux de fiscalisation des ménages, tissu économique local)

Quelques indicateurs socio-démographiques sur le territoire :

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,7	-0,2	-0,0	-0,1	0,5	0,5	-0,4
due au solde naturel en %	0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	0,1	0,2	0,2	0,7	0,7	0,2
Taux de natalité (‰)	14,5	11,3	11,1	9,7	10,2	10,3	8,1
Taux de mortalité (‰)	13,0	13,7	13,3	13,1	12,9	12,4	13,8

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	16 719	17 609	19 113	20 719	21 578	24 168	25 575	26 173
Résidences principales	14 243	14 533	15 723	16 790	18 001	19 979	20 917	21 083
Résidences secondaires et logements occasionnels	871	1 329	1 890	2 092	1 996	2 254	2 277	2 258
Logements vacants	1 605	1 747	1 500	1 837	1 581	1 935	2 380	2 831

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

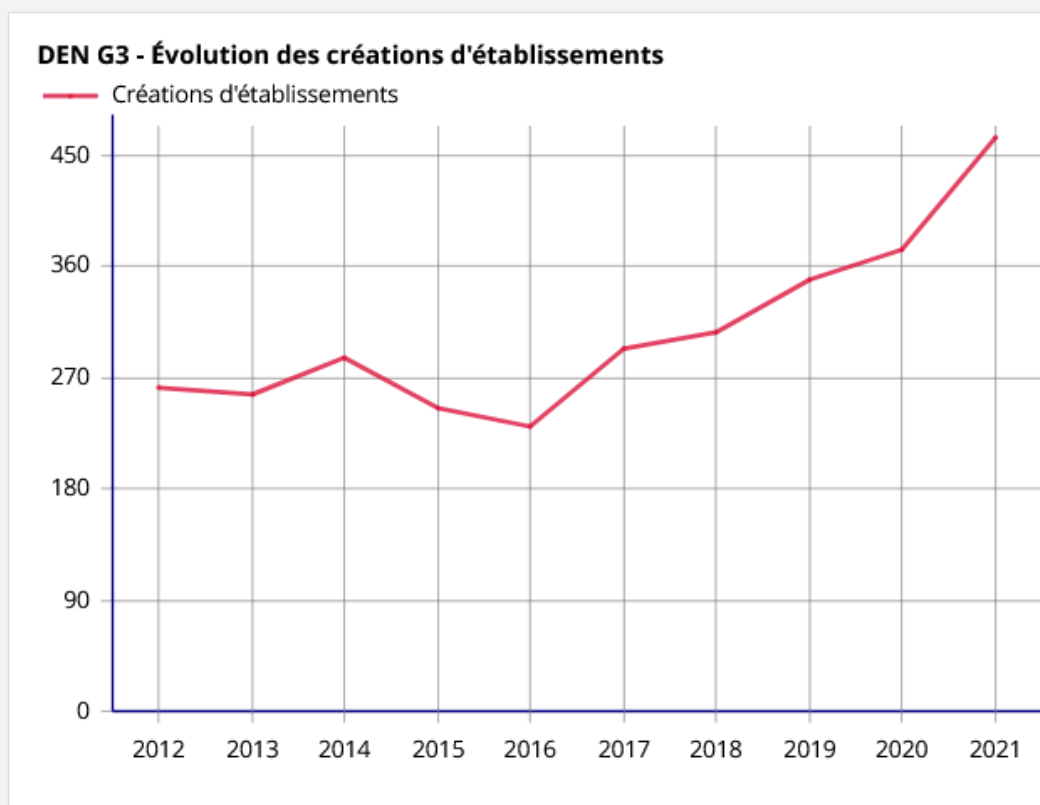
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2021

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	358	100,0	288	80,4
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	40	11,2	31	77,5
Construction	37	10,3	27	73,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	76	21,2	55	72,4
Information et communication	15	4,2	12	80,0
Activités financières et d'assurance	8	2,2	0	0,0
Activités immobilières	26	7,3	17	65,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	90	25,1	81	90,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30	8,4	30	100,0
Autres activités de services	36	10,1	35	97,2

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	27 252	20 573	75,5	18 377	67,4
15 à 24 ans	4 213	1 942	46,1	1 445	34,3
25 à 54 ans	16 099	14 898	92,5	13 522	84,0
55 à 64 ans	6 940	3 733	53,8	3 410	49,1
Hommes	13 749	10 741	78,1	9 663	70,3
15 à 24 ans	2 214	1 152	52,0	867	39,2
25 à 54 ans	8 047	7 660	95,2	7 026	87,3
55 à 64 ans	3 488	1 928	55,3	1 770	50,7
Femmes	13 503	9 832	72,8	8 715	64,5
15 à 24 ans	1 999	790	39,5	578	28,9
25 à 54 ans	8 052	7 237	89,9	6 496	80,7
55 à 64 ans	3 453	1 805	52,3	1 641	47,5

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	14 200	14 164	13 329
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	18 498	19 031	18 635
Indicateur de concentration d'emploi	76,8	74,4	71,5
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,8	53,0	52,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

2) Analyse financière rétrospective, évolution de l'épargne, de la dette, financement de l'investissement

➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	29 938 703,81 €	26 088 271,17 €	27 359 621,57 €	31 694 703,61 €	30 150 163,13 €
RECETTES	28 885 859,10 €	28 844 917,49 €	30 217 800,88 €	31 072 961,05 €	30 728 281,54 €
RESULTAT	- 1 052 844,71 €	2 756 646,32 €	2 858 179,31 €	- 621 742,56 €	578 118,41 €
soit % des recettes	-3,64%	9,56%	9,46%	-2,00%	1,88%
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	7 635 931,00 €	7 188 424,58 €	8 243 141,00 €	5 977 394,33 €	8 847 992,59 €

RECETTES	6 491 994,27 €	6 292 855,96 €	9 228 055,42 €	5 424 248,49 €	11 940 491,46 €
RESULTAT	- 1 143 936,73 €	- 895 568,62 €	984 914,42 €	- 553 145,84 €	3 092 498,87 €

En fonctionnement, il faut rappeler que le CA 2017 prend en compte l'intégralité de la masse salariale de tous les budgets pour un montant en recettes et dépenses de 3 542 000 €.

En tenant compte des résultats antérieurs, le résultat reporté au 1^{er} janvier 2022 (affectation de résultat 2021 comprise) :

	FONCTIONNEMENT				
	2017	2018	2019	2020	2021
RESULTAT CUMULE	5 923 123,32 €	4 378 621,48 €	6 481 995,28 €	4 419 537,08 €	4 419 537,08 €

	INVESTISSEMENT				
	2017	2018	2019	2020	2021
RESULTAT CUMULE	268 107,16 €	- 467 380,62 €	516 071,50 €	- 37 074,34 €	3 055 424,53 €

RAPPEL : La reprise des résultats antérieurs incluait :

En fonctionnement :

- L'intégration du SICTOM pour 555 483,72 € ;
- Le déficit du budget annexe aide à domicile de 367 304,31 € ;
- L'affectation en investissement 2018 de 124 352,82 € ;
- L'affectation en investissement 2019 de 2 738 333,74 €.

En investissement :

- L'affectation de fonctionnement 2018 de 124 352,82 € ;
- Le résultat du budget annexe aide à domicile de - 158 409,50 € ;
- Le résultat cumulé du SIGGEC de - 376,91 € ;
- Le transfert de cautions régularisé avec le budget patrimoine économique de 1 085,39 €.
- Le résultat du budget annexe Lambon de - 108 387,10 € ;

➤ RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le vote du compte administratif 2022 aura lieu lors de l'adoption du budget supplémentaire au conseil communautaire du mois de mai 2023. Le montant exact des résultats 2022 et leur analyse seront donc présentés au conseil communautaire de mai 2023.

Les affectations de résultat définitives pourront alors être actées.

En l'état actuel de la préparation du budget, l'équilibre global du budget principal n'est pas assuré (voir éléments dans les explications ci-dessous). Il est donc possible qu'il faille procéder à la reprise anticipée des résultats pour permettre cet équilibre.

➤ EVOLUTION DE L'EPARGNE, DETTE et INVESTISSEMENT

❖ Epargne

Ces éléments s'appuient sur des données estimatives de dépenses et de recettes réelles 2022 alors que les opérations de clôture budgétaire sont en cours.

	15000-BP
Dépenses réelles de fonctionnement (hors écriture de cessions)	30 454 906,00 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de cessions)	31 413 160,00 €
CAF Brute	958 254,00 €
% CAF brute / recettes F	97%
Remboursement capital emprunts (hors caution)	6 723 267,00 €
CAF Nette	- 5 765 013,00 €
Population INSEE	48915
Population DGF	51206

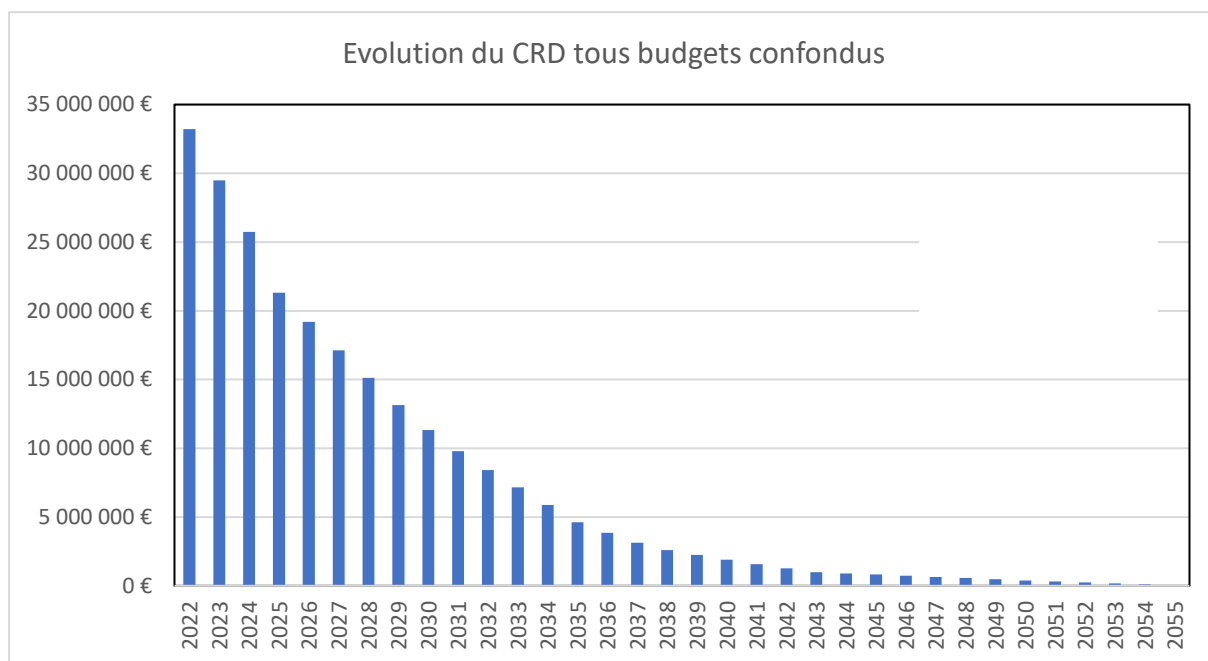
Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions) comptes 1641 inclus	11 595 702,00 €
---	-----------------

Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions et remboursement du capital des emprunts)	4 872 435,00 €
--	----------------

La CAF nette comprend le remboursement de l'emprunt In Fine de 5 700 000€.

❖ Dette

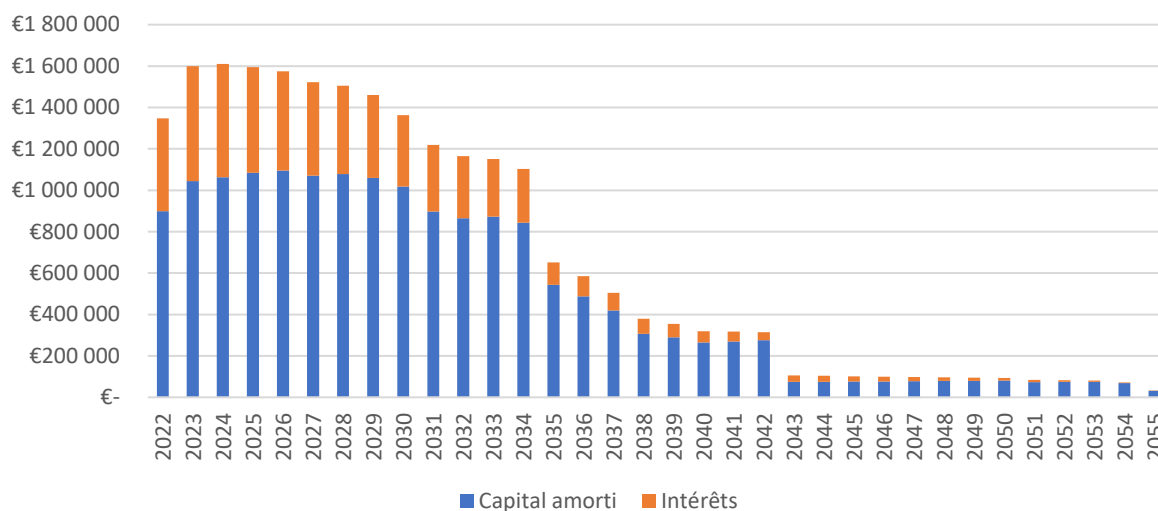
Tous budgets confondus



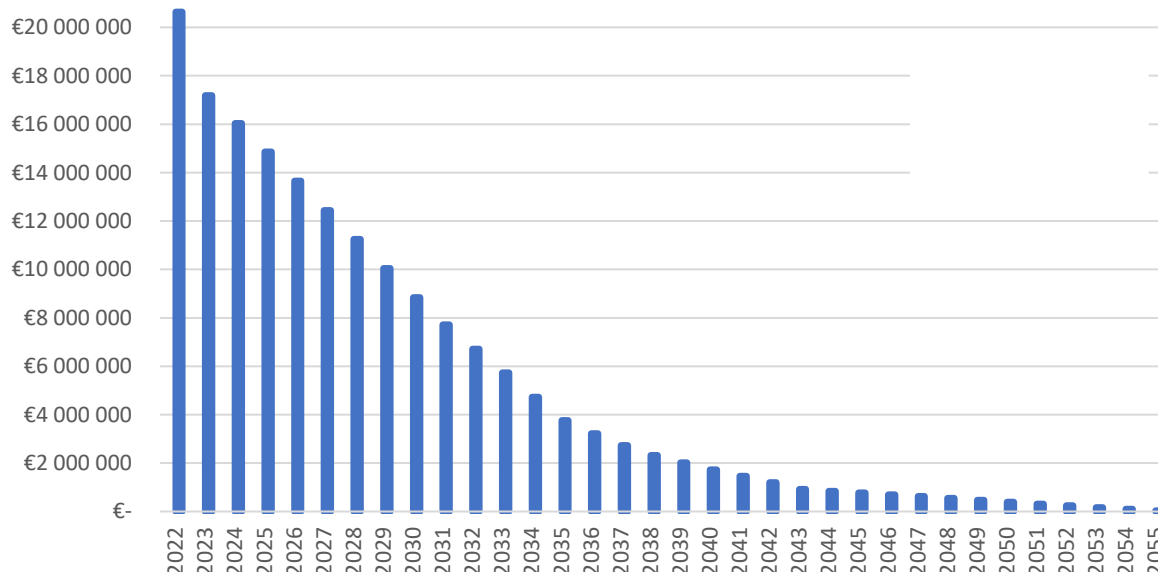
La diminution du capital restant dû (CRD) en 2023 est due aux prêts souscrits pour financer le projet de gendarmerie à Melle qui sont inférieurs au prêt In Fine de 2022.

Budget principal

Budget principal - Evolution du remboursement du capital et des intérêts sans le remboursement In Fine de 5,7M€

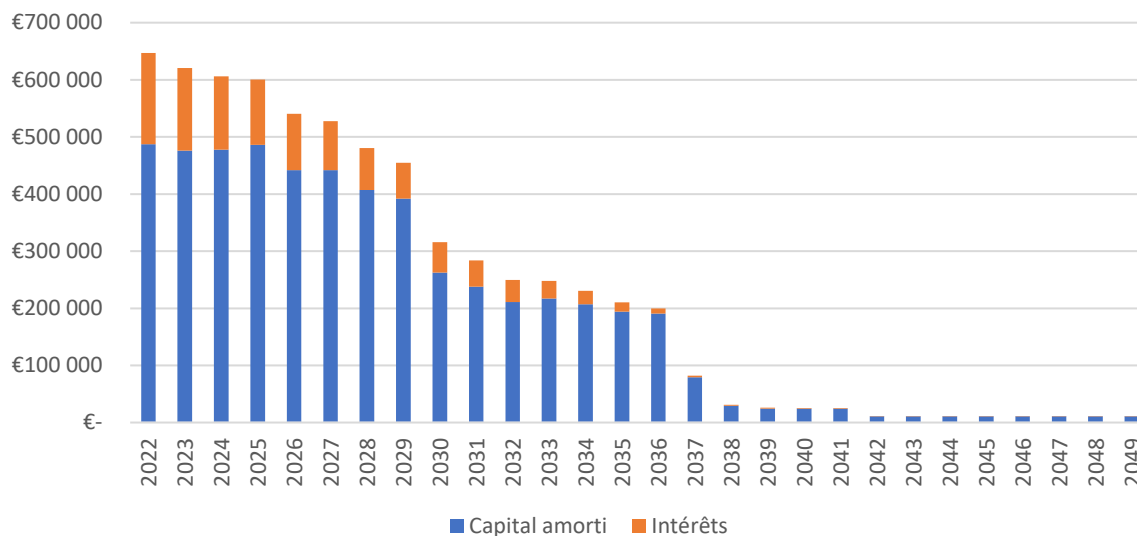


Budget principal - Evolution du CRD

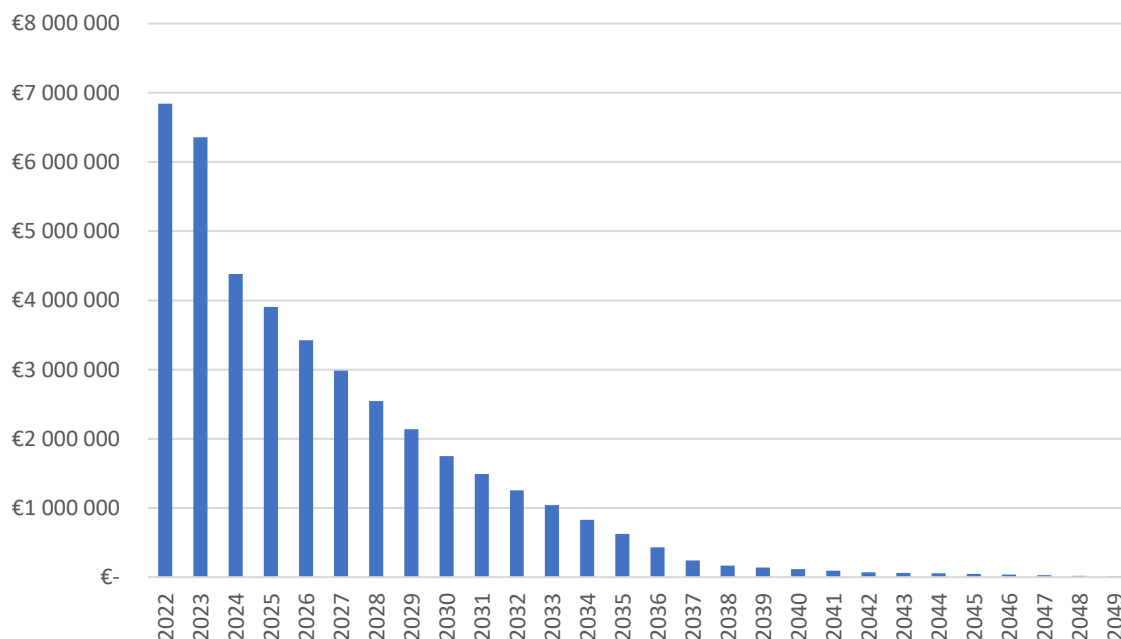


Budget assainissement collectif

Budget SPAC - Evolution du remboursement du capital et des intérêts - Sans le remboursement In Fine de 1,5M€ en 2023



Budget SPAC - Evolution du CRD



3) Les principaux ratios financiers

Les montants indiqués pour 2022 sont des chiffres provisoires.

	MEP 2018	strate 2018	MEP 2020	strate 2020	MEP 2021	strate 2020 > 50 000 hab	MEP 2022	strate 2020 > 50 000 hab
population DGF	52033	50 000 hab à 100 000 hab	51521	50 000 hab à 100 000 hab	51206	50 000 hab à 100 000 hab	50971	50 000 hab à 100 000 hab
dépenses réelles de fonctionnement	24 967 093 €		27 360 839 €		28 763 779 €		30 454 906 €	
produit des impositions directes	22 140 721 €		23 487 791 €		21 486 853 €		22 495 879 €	
recettes réelles de fonctionnement	28 009 166 €		29 821 246 €		34 812 792 €		31 413 160 €	
dépenses brutes équipement	4 584 131 €		4 223 007 €		7 386 772 €		4 872 435 €	
capital restant dû	14 588 786 €		15 125 254 €		20 212 432 €		17 187 116 €	
DGF	2 175 559 €		2 320 782 €		2 407 660 €		2 435 890 €	
dépenses de personnel	9 587 300 €		12 118 326 €		13 389 361 €		14 623 933 €	
remboursement de dette	1 270 825 €		910 810 €		938 822 €		6 723 267 €	
R1 - DRF/hab	479,83 €	343,00 €	531,06 €	367,00 €	561,73 €	367,00 €	597,49 €	367,00 €
R2 - Impositions directes/hab	425,51 €	306,00 €	455,89 €	321,00 €	419,62 €	321,00 €	441,35 €	321,00 €
R3 - RRF/hab	538,30 €	407,00 €	578,82 €	437,00 €	679,86 €	437,00 €	616,29 €	437,00 €
R4 - Dépenses brutes equipmt/hab	88,10 €	82,00 €	81,97 €	89,00 €	144,26 €	89,00 €	95,59 €	89,00 €
R5 - Dette/hab	280,38 €	232,00 €	293,57 €	264,00 €	394,73 €	264,00 €	337,19 €	264,00 €
R6 - DGF/hab	41,81 €	74,00 €	45,05 €	74,00 €	47,02 €	74,00 €	47,79 €	74,00 €
R7 - Dépenses de personnel/DRF	38,40%	40,20%	44,29%	40,30%	46,55%	40,30%	48,02%	40,30%
R9 - Marge d'autofinancement courant (MAC)	93,68%	89,60%	94,80%	89,30%	85,32%	89,30%	118,35%	89,30%
R10 - Taux d'équipement	16,37%	20,20%	14,16%	20,30%	21,22%	20,30%	15,51%	20,30%

Ces indicateurs montrent l'impact de l'exercice des compétences de services à la population dans le niveau de dépenses et de recettes par habitant car ça n'est pas le cas dans la plupart des EPCI à fiscalité propre. Cela induit une fiscalité plus forte que la moyenne de la strate.

Au global, la marge d'autofinancement courant est en alerte en 2022 puisque supérieure à 100%, car due au remboursement du prêt In Fine de la gendarmerie pour un montant de 5,5M€.

	Encours de la dette (CRD) au 01/01/2022	CAF brute	Capacité de désendettement
Budget Principal	14 712 431,70 €	1 210 000,00 €	12,15903446

Le CRD pris en compte ci-dessus n'inclut pas le prêt in fine de 5,7M€ souscrit en 2021 pour la gendarmerie de Melle.

	Encours de la dette (CRD) au 01/01/2023	CAF brute	Capacité de désendettement
Budget Principal	17 187 115,95 €	958 254,00 €	17,93586664

Le CRD pris en compte ci-dessus inclut les prêts d'un montant total de 3,25M€ souscrits fin 2022 pour la gendarmerie de Melle.

Un encours de dette indicateur de bonne santé financière doit être inférieur à 8 ans :

Mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital emprunté grâce à la totalité de l'épargne brute :

- Si < 8 ans : Zone verte
- Si < 11 ans : Zone médiane (jaune)
- Si < 15 ans : zone orange
- Si > 15 ans : zone rouge

La capacité de désendettement du budget principal se dégrade car le montant des recettes de fonctionnement a diminué du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui n'est pas entièrement compensée et par l'augmentation de l'encours de dette qui a été sollicitée afin de financer les projets d'investissement en cours.

4) Les effectifs (structure, dépense de personnel, avantages en nature et temps de travail)

La collectivité emploiera au 1^{er} janvier 2023, 508 agents (hors mises à disposition et détachements). Ces 508 agents représentent un total de 442 ETP.

Parmi ces 508 agents, 361 sont titulaires (71.06% des effectifs). 82.68 % des agents relèvent de la catégorie C et 71 % sont des femmes. La moyenne d'âge est de 46 ans.

L'analyse précise de l'effectif est présentée en annexe du présent rapport.

II. Les projets 2023 par politique publique

Les services de la communauté de communes ont préparé le budget 2023 sur la base d'une lettre de cadrage transmise début juin 2022 qui posait les postulats suivants :

- Budget 2023 dans la continuité de l'exercice normal des compétences
- Maîtrise des charges à caractère général qui doivent préfigurer le futur compte administratif,
- Aucune mesure nouvelle puisqu'elles seront proposées lors du budget supplémentaire du mois de mai 2023.

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE – SCOLAIRE

Budget 2023

Service restauration :

6042 : A ce jour, pas d'infos sur les nouveaux tarifs du conseil départemental 79 pour le repas des enfants de la Mothe

Service PEEJ :

Economie sur les subventions aux associations – 66 000€.

Recettes supplémentaires dont 21600€ pour augmentation de 2 places par halte-garderie, et le bénéfice sur les chargés de coopération 43 500€

Les bonnes fréquentations des structures augmentent les PS CAF et recettes familles.

Ce qui permet de maintenir les mesures reconductibles (marges de manœuvre) proposées l'année dernière au BS 2022 :

- 13 000€ pour les locations minibus (besoin qui s'accroît au regard des fréquentations et de l'état des véhicules)
- 15 000€ répartis sur les structures pour éviter les écrêtements CAF et permettent de maintenir les fréquentations et niveau d'activités des structures.
- Permet le développement en fonctionnement des 6 places en HG et le fonctionnement ados de la Mothe
- Peut permettre la formation de certains agents fléchés dans la réorganisation.
- Investissement supplémentaire

Incertitude sur les recettes Grandir en Milieu Rural MSA car versées uniquement sur appel à projets, et non plus de manière pérenne, seront certainement en baisse.

73 300€ 2021 - 57 000€ en 2022

Les règles relatives au financement de la prestation de service ordinaire ont été modifiées à la suite de la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2021-2025. Le financement s'opère à compter du 01/01/2022 sur la base d'un taux unique convenu entre la MSA et la CAF d'un même département afin d'assurer à la structure un droit potentiel de financement à 100% de PSO.

Dans ce contexte, le taux de participation de la MSA POITOU est fixé à 9%, il complètera celui du régime général de 91%. A vérifier quel impact sur notre collectivité (un peu plus ou un peu moins ?) La PS MSA représente environ 24 000€ /an. (PE et enfance).

Service ressources – projet éducatif :

Poursuite de l'accompagnement des agents des services affaires scolaires principalement dans le cadre de la posture face aux attitudes inappropriées.

Transports scolaires :

RAS/ BP 2022

Service affaires scolaires

- **TAP**

Formation en 2023 de 2 BPJEPS prioritaires pour être en règle avec la réglementation.
 2 BPJEPS secondaires moins prioritaires

En 2022 DM 54000€ pour les TAP ; cause protocoles COVID ; non reconduits au BP 2023 mais peut être garder une enveloppe au cas où les règles sanitaires évoluent encore cette année ?

TAP Cellois non déclarés, pas encore prévus à ce jour de les déclarer donc pas prévu au BP2023. Si décision des élus de le faire en 2023 : DM ?

- **Scolaire**

Nouvelle convention avec OGEC, prise en compte de l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans. Augmentation progressive prévue sur 3 ans voir convention.

Nous n'avons pas à ce jour les effectifs réels des enfants des écoles privées. Nous sommes partis sur les mêmes effectifs qu'en 2022. La convention précise que les effectifs doivent être fournis fin octobre/début novembre

- **Dotation scolaire**

Idem qu'en 2022, inscription de 70 % du montant de la dotation scolaire.

Mesures reconductibles en 2023 :

0.82 ETP au service scolaire à la suite de la réorganisation des missions des coordonnateurs TAP/Ecole mise en place deuxième semestre 2022.

ANIMATION SPORTIVE

Le budget primitif reprend en grande partie les dépenses 2022 actualisées avec l'enveloppe « maintenance pour les piscines », d'un montant de 60 000 € mais également une nouvelle dépense de 1 500 € liée à la vérification des extincteurs des 6 piscines. Le coût était pris en charge par la DST jusqu'en 2021. Notre « parc d'extincteurs » n'a pas été intégré au nouveau marché rédigé par ladite direction. La reprise du coût des vérifications, en pleine saison estivale, aurait pu avoir pour conséquence une fermeture de nos établissements suite au passage des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Mesures reconductibles en 2023 :

En fonctionnement, les dépenses sont liées :

- **À la maison communautaire sports à Brioux et aux activités nautiques.** Dépenses identiques que ce soit pour l'achat d'alimentation ou pour le transport des activités des classes de l'école de Brioux-sur-Boutonne vers la base nautique de Le Vert.
- **Aux subventions versées aux associations.** Le montant s'élève à 111 150 € (contre 127 200 € en 2022). Diminution de 6% liée principalement à la non-reconduction de deux subventions pour manifestations extraordinaires.
- **Au service des piscines :** les dépenses réintègrent l'enveloppe « maintenance annuelle » à hauteur de 60 000 € calculée sur une moyenne des dépenses réalisées depuis 10 ans et projetée jusqu'en 2032 (remplacement des pièces d'usure, de reprise de carrelage, d'électricité, servomoteurs, peinture ...). Elle tient compte de la vétusté des bâtiments et des installations. Lesdites dépenses sont de nature à sauvegarder sur la durée, les installations, permettre un fonctionnement efficace et limiter les coûts en énergie et en temps agent. Les autres dépenses sont liées à l'activité « classique » des établissements aquatiques et aux dépenses récurrentes : fournitures de produits de traitement de l'eau et d'entretien, vêtements de travail, contrats de maintenance, transports scolaires, analyses d'eau, location mobilières, alimentation pour les animations proposées
- **Au service « Installations sportives couvertes ».** Les dépenses réintègrent le budget consacré au remplacement chaque année, de matériels pédagogiques (enveloppe de 540 € par site).
Est également proposé deux mesures nouvelles liées à la signature de deux contrats de service. Le 1^{er} pour chacune des autolaveuses présentes dans trois de nos complexes sportifs à raison de 2 contrôles annuels (3 050 € TTC au total) et le second, pour le contrôle relatif à la sécurité de l'ensemble des équipements sportifs présents dans la salle de gymnastique (6 240 € TTC).
- **Au service « Base de loisirs du Lambon ».** Les dépenses restent identiques celles de 2022. La dépense (11 000 €) liée au remplacement du pont de singe est ôtée.

En lien avec le service RH, l'appui de stagiaires de l'université de Poitiers afin de mettre en œuvre un ou plusieurs événements sportifs sur le territoire, dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 ».

En recettes, les estimations ont été réalisées sur la base des prévisions 2022 en espérant avoir pu recruter, pour le service des piscines, le maître-nageur supplémentaire, indispensable pour pouvoir augmenter le nombre de créneaux d'activités et donc pouvoir espérer des recettes supplémentaires. Les tarifs ayant été augmentés en 2022, il n'est pas prévu de proposer une nouvelle hausse en 2023 pour le service des piscines. Certaines activités organisées par les agents de la base de loisirs du Lambon pourraient par contre, peut-être faire l'objet d'une réévaluation.

Les recettes relatives aux travaux en régie conséquentes de 2022 (pont de singe en autre) ne sont bien entendu pas réinscrites pour 2023.

En investissement, les dépenses vont concerner l'achat de mobiliers ou de protection (voile d'ombrage) spécifiques aux piscines. En 2022, le plan de charge n'a pas permis de procéder à de nouveaux achats avant l'été. Pour autant, une réflexion sur des protections contre l'ensoleillement plus pérennes doit être menée.

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 : sans objet

Arbitrages nouveaux

1° Réinscription ou non en dépenses comme en recettes des montants liés à la pose d'un nouveau sol sportif dans le gymnase à Brioux-sur-Boutonne : 75 000 € en dépenses et 61 689 €, en recettes.

2° Réhabilitation des installations techniques de traitement de l'eau et de chauffage de la piscine de plein air à Brioux-sur-Boutonne. L'étude diagnostique, réalisée début de 2021, fait état d'un montant d'opération estimé à 563 000 € HT.

3° Remplacement des capteurs solaires de 3 des 4 piscines qui en sont équipées (Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne et Lezay). Le montant estimé des travaux s'élève 90 000 € HT. Pour ces deux dernières opérations, les recettes peuvent être envisagées aux alentours de 390 000 € (DETR + FCTVA).

4° Réinscription des frais d'études pour la création d'un nouveau parcours acrobatique en hauteur au Lambon : 15 000 €.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Mesures reconductibles en 2023 :

La direction Animation du territoire va poursuivre :

- Le renouvellement de 6 panneaux Balades et découvertes, dans la continuité de 2022.
- Terminer les aménagements scénographiques au musée,
- La mise en œuvre de la convention du pays d'art et d'histoire
- La participation au plan de paysage,
- La conduite d'animations scolaires et grand public sur les thèmes choisis : Faune, Flore et arbres
- Point de vigilance : le montant des interventions est revus à la hausse. Les premiers devis reçus montrent une augmentation notamment du coût du déplacement d'où une croissance du 6228.
- Les journées portes ouvertes et des ateliers numériques pour les 5 France Services et axer son action sur l'autonomie des usagers.

Optimisation des dépenses :

- Poursuivre la mutualisation de la brochure estivale avec l'ensemble du pôle « Animation du territoire » (animation du territoire et animations sportives),
- Distribution des tracts mutualisés sur l'ensemble de la direction
- Mutualisation du temps de travail d'un agent jusque-là, réparti sur la DAT et le scolaire. Cet agent une fois formé pourra également répondre aux demandes des scolaires et élargir ainsi les périodes d'interventions, restreintes actuellement à 3 jours par semaine.

Les mesures d'optimisation des recettes :

- **Subvention** : La DRAC a, en 2022, baissé les subventions accordées aux villes et pays d'art et d'histoire. Mellois en Poitou a été épargné. Lors de la nouvelle convention, la DRAC a annoncé son financement pour 2023 à 2025 de 10 000€ /an. La baisse de 2000€ est significative mais la DRAC s'engage à les verser, 3 années consécutives.
- **La recherche de nouveaux financements** : dans le cadre de projet thématique : le Pah peut prétendre à une subvention supplémentaire de la DRAC pour 1000€ au titre de l'Education Artistique et culturelle et 300€ dans le cadre de la fête de la science via l'Espace Mendès France.
- La création de nouveaux liens avec les Ehpad du territoire qui recherchent des animations estivales à proposer à leurs résidents.
- **Le recrutement et la formation en juillet 2022 de 3 guides conférenciers** va permettre de répondre aux demandes de groupe (adulte et scolaires) et par conséquent générer des recettes supplémentaires.

- En 2023, une nouvelle grille tarifaire à l'attention des communes et acteurs qui souhaiteraient bénéficier des prestations du Pays d'art et d'histoire et du musée de Rauranum devrait générer de nouvelles recettes.
- **France Services** : En collaboration avec le **Service Scolaire**, financement de poste pour le chef de service France Services à travers le dispositif **de la CTG**.
- **France Services - point de vigilance** : la convention France Services Sauzé-Vaussais arrive à son terme le 31 décembre 2022. Dans le cadre de la préparation budgétaire, 30 000€ ont été, à nouveau, fléchés pour cette France Services mais nous sommes en attente du retour de la Préfecture.
- **Poursuivre les efforts pour rendre attractif la boutique du Musée** : Les agents de la direction travaillent en ce sens, cela devrait améliorer les recettes en 2023.
- **Poursuivre la communication** en se faisant connaître **auprès des écoles** : les actions de communication réalisées en 2022 auprès des écoles, montre une augmentation des demandes de devis pour 2023, laissant penser une augmentation des recettes.

SERVICES TECHNIQUES

Budget 2023

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Mesures reconductibles en 2023 :

- **Fluides en général** : nouvelles augmentations des coûts (gaz + fioul + électricité + eau + bois) plus ou moins importantes selon le fluide considéré.
- **Travaux prestataires et régie** : l'augmentation des coûts en parallèle de ceux de l'énergie réduit fortement la capacité opérationnelle à budget équivalent. La hausse proposée sur ces lignes correspond à un maintien de l'activité
- **Produits d'entretien** : calage de la prévision sur l'objectif à N+2 de 80.000 € (des reprises de stocks dans les écoles faussent la lecture du résultat 2022)
- **Contrats – marchés** : pas de nouveau marché en 2023 – maintien enveloppe calée sur anticipé 2022

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Impact nouveau bungalow sur l'école de Brioux intégré en fluides
- Report de la remise en état globale de l'AGV à début 2023 pour la partie conception/exécution travaux
- Impacts de la convention cadre imprévisible pour le BP (rencontres communes début septembre.) Calage des montants sur l'anticipé 2022 (avec les réserves évoquées en préambule sur la difficulté à faire une prévision en lien avec les titres des communes)
- Impact fluides sur les conventions (ex : Chef – Sauze – Couture...)

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT - RECETTES

Mesures reconductibles en 2023 :

- Parc locatif plein
- Aucune vente prévue pour 2023 à ce stade

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Recettes liées au loyer de la gendarmerie de Melle : + 278 k€ en 2023 hors actualisation

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT - DEPENSES

Mesures reconductibles en 2023 :

Enveloppe travaux de 800 k€ à répartir en cible PPI

Poursuite du projet de complexe sportif de Brioux sur Boutonne avec une incertitude sur le lancement de l'appel d'offre travaux. Impact financier de 1 000 000 € TTC voir plus.
 Poursuite des études de programmation en cours.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT - RECETTES

RAS à ce stade

En fonction de la date du début des travaux du complexe des recettes sont attendues (400 000 €)

BUDGET ZONE D'ACTIVITÉ - INVESTISSEMENT

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

La conduite des opérations de restructuration et aménagement des ZA va être portée de manière partagée entre la direction de l'attractivité économique et touristique et le service Grands projets. L'impact budgétaire est présenté dans les orientations budgétaires de la DAET.

BUDGET PATRIMOINE ECONOMIQUE - FONCTIONNEMENT

Mesures reconductibles en 2023 :

50.000 € sous forme d'enveloppe pour les travaux de réparation et de remise en état avant-vente.

Pas de projet précis sur cette enveloppe.

Deux projets compliqués à sortir et ayant fait l'objet d'une demande de crédits sur le BS22, n'ont pas pu voir le jour. Il s'agit de la toiture des ateliers relais de Melleran (qui inclut une partie des installations du SPIC PV) et du bâtiment Cogile pour lequel la collectivité s'est engagée sur une reprise de dalle dans un contexte de désordre structurel.

Les crédits correspondants font l'objet d'une inscription au BP au titre des mesures reconductibles.

BUDGET TEOM - FONCTIONNEMENT

Mesures reconductibles en 2023 :

- Reconstitution du budget de fonctionnement sur la base de l'anticipé 2022

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Suivant le devenir de la proposition d'électrification de Mougon et/ou Celles, les crédits de FCT seront à prévoir au BS (non pris en compte au BP)
- Impact de la base vie de Beausoleil

BUDGET TEOM - INVESTISSEMENT - DEPENSES

Mesures reconductibles en 2023 :

- Travaux de la déchetterie de Lezay
- Fin du paiement des travaux de la base vie de Beausoleil
- Reconstitution de l'enveloppe de 100.000 k €ttc pour travaux de mise en conformité des déchetteries
- Expertise judiciaire sur la déchetterie de Melle prise en charge par l'expert. Préconisations attendues au 2nd semestre 2022.

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Fermeture des déchetteries de Rom et Chey (selon déchetterie de Lezay) ?

BUDGET TEOM - INVESTISSEMENT - RECETTES

- Subvention attendue de CAP79 pour déchetterie de Lezay. Point de vigilance sur avancement du chantier : demande du solde de la subvention en mars 2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FONCTIONNEMENT**Mesures reconductibles en 2023 :**

- Electricité des STEP dont augmentation des coûts

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Prise en compte des frais de fonctionnement liés au nouveau bungalow sur site du Simplot

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - INVESTISSEMENT

- Opération de la STEP SAUZE VAUSSAIS (voir OB DCE)

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE - FONCTIONNEMENT**Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :**

- Dépose de l'installation PV des ateliers relais de Melleran sans certitude à ce stade de la possibilité d'une repose après changement de couverture. Diminution des recettes de moitié environ.

BUDGET RESEAU DE CHALEUR - FONCTIONNEMENT**Mesures reconductibles en 2023 :**

- Maintien enveloppe travaux liée aux fuites :
- Maintien enveloppe travaux liée aux casses en chaufferie

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Proposition d'étude sur réseau de chaleur prévue sur BS 2023

AMENAGEMENT ET URBANISME

Mesures reconductibles en 2023 :

Fonctionnement

Une reconduction globale du budget de fonctionnement administratif de la direction est proposée dans la même enveloppe budgétaire.

Une dépense de 33 000€ est prévue sur la ligne de budget 6226 (honoraires) correspondant à :

- la reconduction du budget dédié aux actions de concertation du PLUi-H (10 000€),
- un reliquat du diagnostic agricole et foncier (10%) correspondant à la restitution des résultats du diagnostic aux agriculteurs à corréliser avec la phase réglementaire du PLUi-H (3 500€).
- le financement d'une prestation d'un intervenant sur la Carrière de Cinq Coux pour l'édition 2023 de la semaine du paysage en lien avec les actions du PAH et la mise en œuvre du plan de paysage (3710€).
- Les frais liés à l'indemnisation des commissaires-enquêteurs dans le cadre des procédures d'évolution des PLU communaux (15 000€).

Une reconduction de la subvention de l'ADIL79 (13 268,36€) et du financement de la plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine (15 000€) est proposée.

· ADS

Les dépenses et les recettes prévisionnelles 2023 s'appuient sur l'hypothèse d'un recrutement fructueux d'un instructeur du droit des sols fin 2022 rendant possible la prise en charge des autorisations d'urbanisme de la commune de Melle à compter du 1^{er} janvier 2023. Considérant les résultats de l'année 2022, le prévisionnel de recettes est évalué à 161 000€.

Investissement

Les 3 AP/CP « PLUi-H », « Inventaire des zones humides et du maillage bocager » et « PLU communaux » ont été remaniés compte tenu des niveaux de consommation budgétaire de l'année 2022. Le rephasage tient compte des calendriers des projets et de la capacité de portage de l'équipe.

PCAET

Mesures reconductibles en 2023 :

Les études de pré-diagnostic réalisées en 2022 ne sont pas reconductibles.

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

Le poste créé au BS 2022 sur le PCAET aura des impacts en année pleine sur 2023.
 Le marché d'études pour la réalisation du PCAET sera lancé en 2023 sur une durée de 2,5 ans.

Si la collectivité s'engage dans un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME (sujet proposé au conseil communautaire du 17 novembre 2022), des recettes pourraient être fléchées sur le poste de chargé de mission (enveloppe de 75 000€ sur 2023, à répartir).

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

Mesures reconductibles en 2023 :

Au regard de ses missions d'ingénierie, le budget de la direction est modeste et concerne exclusivement des dépenses et recettes de fonctionnement.

En dépenses :

Il s'agit des dépenses liées :

- A la mise en œuvre du programme LEADER : réunions, adhésion à LEADER France, Accord de coopération
- A l'accompagnement du Conseil de développement : un principe de 1500€/an avait été acté au lancement
- A l'organisation de réunions dans le cadre de la communication autour du projet de territoire

A noter que les demandes 2023 sont inférieures à celles de 2022 : cette dernière année, l'installation du conseil de développement et la démarche participative autour du projet de territoire avaient en effet nécessité des crédits supplémentaires.

En recettes :

Les recettes concernent :

- le soutien à l'ingénierie LEADER (animation-gestion 2023 et élaboration de la candidature AAP Approche territoriale Fonds européens)
- les subventions FNADT/BdT à l'ingénierie PVD à hauteur de 75% des coûts salariaux

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Mesures reconductibles en 2023 :

Budget principal

Le dispositif d'aide aux entreprises va évoluer en 2023. Le dispositif d'« aide COVID » a été clôturé en 2022, avec la régularisation de la participation des communes. Ce dispositif ne sera pas reconduit en 2023.

Des dispositifs d'aide aux entreprises, vont finalement être lancés au dernier trimestre 2022 d'année et seront reconduits en 2023. Il s'agit du dispositif d'aide à l'immobilier agricole et du Schéma d'accueil des entreprises.

Le dispositif ACP, qui devait être lancé en 2022 pour prendre la suite de l'aide FISAC, a été reporté à 2023 pour tenir compte du calendrier du contrat de territoire et du mi-temps de Willy Aubineau.

La prestation de service relative aux conseils d'un décorateur d'intérieur pour les hôtels et restaurants sera également lancée à l'automne, mais générera la majeure partie des dépenses seulement en 2023.

Le budget de fonctionnement pluriannuel pour les études intégrera en 2023 les études qui n'ont pas pu être conduites en 2022. C'est le cas de l'étude sur le Schéma des ZAE qui prendra fin en 2023, l'étude sur le Plan agricole et alimentaire territorial, sur le marketing territorial,

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations a été augmentée pour intégrer les demandes des associations du milieu agricole, qui ont déjà sollicitées la collectivité en 2022.

Budget annexe Patrimoine économique

La mise en vente des bâtiments à vocation économique sera conduite en 2023 ; mais le travail préparatoire est long et ne devrait pas se concrétiser par des recettes sur cet exercice. L'externalisation de la gestion du patrimoine locatif économique a été validée en 2022 et devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2023. Une dépense de 16 000 € a été prévue. Les recettes locatives devraient être en baisse, au vu des contacts en cours avec les locataires actuels.

Budget annexe ZAE

Plusieurs ventes dont la finalisation est longue devraient être signées en 2023, pour une somme de 500 000 € environ. Certaines devraient permettre l'implantation d'entreprises et l'arrivée d'une centaine de salariés sur le territoire. Des contacts sont toujours en cours pour des ventes à moyen terme, puisque des procédures d'aménagement sont à conduire. Les études sont redimensionnées la baisse pour tenir compte des procédures d'aménagement potentiellement très coûteuses de la ZAE des Maisons Blanches (l'étude archéologique prévue sera réalisée après les études environnementales pour réduire le périmètre), et une enveloppe de 50 000 € a été prévue conformément au marché des ZAE. Les travaux, issus des études menées par le maître d'œuvre, sont estimés à 245 000 € (dont près de 200 000 € pour la ZAE du Pinier)

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Mesures reconductibles en 2023 :

SERVICE DECHET

Dépenses

Majoritairement les dépenses inscrites correspondent à l'estimatif du CA 2022 pour lesquelles une inflation a été appliquée quand nécessaire.

La baisse des OM estimée pour 2022 devrait permettre pour la première fois une baisse des contributions du SMITED à hauteur de 70 000€ malgré l'augmentation des tarifs de 6,2% (129,25€HT/T en 2022 et 137,25€HT/T en 2023).

La seule augmentation à noter sur le budget fonctionnement est en 611. 90 000€ de dépenses supplémentaires sont attendues en raison de l'augmentation prévue du tri sélectif et du montant du lavage des bacs dans le cadre du déploiement du nouveau mode de collecte (+60 000€).

Sont inscrits pour la mise en œuvre du PLPDMA des dépenses de 56 000€ en investissement pour le financement d'une étude de faisabilité d'une ressourcerie ainsi que l'achat d'un broyeur et de 52 300€ en fonctionnement. Les dépenses en fonctionnement concernent principalement les ateliers et animations scolaires réalisées pour les associations du territoire (15 500€) et l'achat de composteurs et vermicomposteurs (30 000€). Aucune augmentation n'est donc identifiée.

Recettes

Dans le cadre des mesures d'optimisation des recettes, la candidature à un appel à projets de l'ADEME va être prochainement transmise afin de pouvoir obtenir une aide de 35 300€ en investissement et de 26 000€ en fonctionnement pour les actions identifiées PLPDMA.

La direction continue ainsi la veille des appels à projets.

L'augmentation attendue du tri devrait permettre une hausse des recettes estimée à 40 000€.

SERVICE FLOTTE DE VEHICULE

Investissement

Les enveloppes de renouvellement ont été inscrites sur chaque budget à partir d'une analyse des véhicules âgés entre 10 et 15 ans :

- BP : 140 000€ TTC
- TEOM : 100 000€ TTC
- DCE : 50 000€ HT

Seul le budget TEOM à des crédits en baisse, aucun achat de BOM n'ayant été prévu, une prospective d'achat devant être réalisée une à la fin du déploiement du nouveau mode de collecte.

Fonctionnement

Les seules augmentations constatées en fonctionnement sont du fait de l'inflation.

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

Service incorporé à la DST au 1er janvier 2023.

CYCLE DE L'EAU

1/ Budget primitif en AC (Assainissement Collectif) :

a) Section de fonctionnement :

Le budget 2023 d'un montant de 612 k€ est en augmentation de 7%. (Prévision Inflation > 6%)

Les postes en augmentation concernent les produits chimiques de traitement des eaux usées, la sous-traitance Curage réseaux – ITV avec une montée en gamme du curatif et de la préparation des travaux de renouvellement à venir ainsi qu'une hausse du coût des petites réparations nécessaires à l'exploitation.

Concernant les recettes liées à la redevance, le montant prévisionnel reste stable à 2 900 k€ avec un réajustement du calcul de l'évolution de la consommation et du nombre d'abonnés.

Suite à la réorganisation de la direction du Cycle de l'eau, deux virements liés au personnel seront effectués vers le SPAC, l'un du budget annexe GEMAPI (transfert du suivi à la DCE au 1^{er} janvier 2023) d'un montant de 14 204 euros et l'autre du budget annexe SPANC de 191 171 euros.

Et enfin, un virement de 80% du salaire du chargé de travaux sera effectué du SPAC vers le budget principal (DST).

b) Section d'Investissement :

- **Etudes**

La typologie des études ne peut être encore déterminée mais de nombreuses STEP n'ont pas d'arrêté préfectoral de rejet (La Mothe St Heray / Lezay) ou doivent le mettre à jour (Thorigné).

Des études sur Périgné (Eau claire parasite + Impact fromagerie) ; Brioux s/Boutonne (Surcharge hydraulique 200%) ; Fontenilles St Martin Entraigues (Surcharge hydraulique + Impact fromagerie qui représente 75% de la charge totale) devront être engagées avant tout travaux sur ces systèmes d'assainissement.

○ **Travaux**

Toutes les enveloppes budgétaires de travaux intègrent 3% de révision et 3% d'aléas, d'où les écarts entre les montants des marchés et les inscriptions.

▪ **ROM :**

Le marché de travaux sera soldé en 2022.

Seul restera un montant de 195 k€ en dépenses (Fouilles INRAP) et 139 k€ en recettes (FNAP).

▪ **SAUZE VAUSSAIS :**

Dépenses : Il faut donc réajuster l'APCP. 75% du budget de la STEP devraient être consommés sur 2023, soit 1 848 k€ en fonction du démarrage réel des travaux dont le timing à ce jour serait :

Démarrage Travaux STEP : 4^{ème} Trim 2022 ; Démarrage Travaux Réseaux : 2^{ème} Trim 2023

Recettes : Le montant total de subvention attendues en 2023 serait de 466 200 euros

▪ **TELEGESTION :**

Le montant de l'APCP est 1 219 k€ réparti sur 4 exercices budgétaires (2022 – 2025).

Le projet qui débutera fin 2022 par l'achat du matériel informatique (DSI) verra son commencement opérationnel en 2023 avec une inscription budgétaire de 536 k€ (466 k€ pour la DCE et 70 k€ pour la DSI).

Ces opérations ne sont pas éligibles à des subventions de l'agence de l'eau.

2/ Budget primitif en ANC (Assainissement Collectif) :

a) **Section de fonctionnement :**

- **Les dépenses** ont été revues à la hausse (241 k€ contre 112 k€) notamment sur le poste sous-traitance générale dû au lancement de la consultation de l'accord cadre triennal du marché de 2 000 CBF / an et l'augmentation du tarif de prestation des vidanges. Le montant du virement SPANC SPAC en frais de fonctionnement (téléphone, carburant etc...) reste constant. La Direction Générale a donné son accord pour le recrutement d'un CDD pour une durée de 6 mois (3 + 3) afin de numériser les anciens dossiers et d'améliorer la base de données abonnés ANC sur le logiciel métier YPRESIA.

Le service ANC est considérablement impacté par un virement (personnel) de 191 171.98 euros du SPANC vers SPAC.

- **Les recettes** ont été revues à la hausse (469 k€ contre 251 k€) en intégrant les recettes des 2 000 CBF / an et l'augmentation à venir du tarif des vidanges pour tenir compte des résultats du marché de prestations déjà lancé.

GEMAPI

Budget 2023

Un périmètre et des compétences stables par rapport à 2021.

L'année 2023 est une année de forte augmentation de la taxe GEMAPI, avec un lissage à la hausse des participations demandée par 5 syndicats sur 6. Ces augmentations sont consécutives aux reprogrammations des CTMA et PPG de 4 syndicats, engagées sur 2022 et appliquées à partir de 2023 :

- + 4 838,22 € pour le SMA BACAB (Aume-Couture), passage à 21,98€/hab. et à 331,84€/km²
- + 20 895,31 € pour le SMVCS (Dive et Bouleure), passage à 11,07€/hab et à 271,65€/km²
- + 9 462,71 € pour le SMC (Sèvre Niortaise amont), passage à 8,78€/hab et à 358,31€/km²
- + 35 556 € pour le SMBVSN (affluents de la Sèvre Niortaise), passage à 8,17€/hab et à 477,73€/km²

Pour le SBCP (Péruse), l'augmentation de + 2 448€ correspond à un recrutement. Ce syndicat passe à 5,76€/hab et à 210,22€/km². Une augmentation plus importante est attendue sur 2024 avec la reprogrammation du PPG.

Les frais de fonctionnement Mellois en Poitou sont en augmentation du fait du transfert de la compétence GEMAPI à la direction du cycle de l'eau (+ 7 652,36€).

Pour 2023, la **taxe GEMAPI** s'élève donc à **469 285 €**, soit **9,60 €** par habitant du territoire et **340,53€ / km²**. Cela représente une augmentation de la taxe de +21% par rapport à 2022.

Ces augmentations de participations sont liées aux demandes des agences de l'eau de renforcer les actions à réaliser par les syndicats pour atteindre le bon état des masses d'eau, selon la législation européenne et nationale. Pour rappel, les agences de l'eau financent la majorité des CTMA et PPG des syndicats.

SYSTEMES D'INFORMATION

Mesures reconductibles en 2023 :

Sur le budget principal, en investissement, il s'agit du renouvellement des ordinateurs des agents et du pack scolaire comme prévu dans les AP/CP pour l'achat de matériel. Pour les logiciels la prévision pour le logiciel de gestion des marchés publics a été réinscrite. En fonctionnement, la contribution au SMO a diminué comme indiqué précédemment, La maintenance du matériel augmente quand la location de matériel diminue pour le renouvellement des copieurs (il ne reste plus que 3 copieurs en location). La redevance logiciel

est en baisse grâce au changement de méthode d'achat des licences office 365. La poursuite du travail engagé sur les factures télécom et l'arrivée à plein temps de la gestionnaire comptable devrait permettre de diminuer les frais de Telecom de 10 000 € supplémentaires.

Sur le budget SPAC, les prévisions de l'AP/CP pour le projet de supervision ont été inscrites.

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

En investissement, il s'agit de la poursuite du déploiement du logiciel SIRH (licences et prestations)

En fonctionnement, une prévision de 20 000 € a été inscrite pour la prestation d'accompagnement à la migration vers la M57. Une augmentation significative de la redevance pour les applications d'infrastructure (61 000 €) a également été inscrite pour prendre en compte les recommandations de l'audit de cybersécurité. Une subvention de l'ANSSI de 28700 € est attendue pour cette première année.

La maintenance en année pleine des logiciels archives et restauration scolaire augmente le compte 6156.

La mise en œuvre en année pleine de la dématérialisation des bons de commande nécessite d'augmenter la prévision pour les certificats utilisateurs.

Une contribution de 12 000 € est attendue du CIAS pour la mise en place du service commun pour le déploiement du logiciel CIVIL NET finances.

COMMUNICATION

Mesures reconductibles en 2023 :

Activités de 2022 reconduites en majeure partie

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

DPGD :

PLPDMA en développement (selon la fiche projet PLPDMA présentée par la direction et validée en 2022)

- . Création guide jardinage au naturel
- . Création et impression entreprises vertueuses
- . Guide 3R
- . Catalogue animations

GRANDS PROJETS :

3 à 5 inaugurations repérées en 2023 :

- . inauguration de la gendarmerie (décembre 2022 ou début 2023)
- . inauguration déchèterie de Lezay (décembre 2023 ou début 2024)
- . inauguration déchèterie de Melle 2024 (non fixée)
- . lancement des travaux du complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne premier trimestre 2023
- . ludothèque de Celles-sur-Belle deuxième trimestre 2023 (inauguration - commune / CCMP (pilotage commune)

CYCLE DE L'EAU/GEMAPI :

- . Guide du photovoltaïque Mellois en Poitou
- . Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ARCHIVES

Mesures reconductibles en 2023 :

- Classement des archives papier de la CC Val de Boutonne : 15 000 € TTC à budgéter pour le paiement de la prestation (notification au dernier trimestre 2022)

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

- Classement des archives accessibles à une entreprise : 90 000 € TTC

Communauté cantonale de Celles : environ 350 ml (site de Celles)

CC Cœur du Poitou : environ 110 ml (sites de Chef et Sauzé-Vaussais)

Syndicat Mellois des Piscines : environ 40 ml (site de Brioux)

Soit environ 500 ml pour 90 000 € TTC (250 jours de travail) hors fournitures et éliminations : lancement de la consultation prévue au dernier trimestre 2022.

Arbitrage oral du Président le 26/07/2022 en faveur du recours à une entreprise plutôt qu'à un agent contractuel : 27 000 € chargés en 2023 avec prise en compte du délai de recrutement (environ 33 000 € chargés/an : 36 000 € pour réaliser la totalité de cette mission) : cf note prospective financière du 26/07/2022 en attente de validation écrite.

AFFAIRES JURIDIQUES

Mesures reconductibles en 2023 :

Assemblées

- Reconduction BP 2022 avec une légère diminution des dépenses de fonctionnement

Réception : 1 500 €

Locations mobilières : 1200 - 8 conseils (+ 10 bureaux localisés sur le siège social des Arcades)

Catalogues et imprimés : 2 000 (Registre délibérations 2022 + registre des décisions président 2022)

- Cotisations 2022
 - ADCF : 5111.61
 - AMF : 2288.05
 - ADM 79 : 690
 - ID 79 : Cotisation Assainissement sur le BA Asst : 600 €

BP 2023 (6281) : 9500

Juridique :

- Reconduction des crédits. A noter : contrat SVP (sans augmentation) – prise en compte de la procédure d'expertise nouvelle sur Melleran

Commande publique : Diminution au regard du recensement des besoins effectué auprès des directions opérationnelles – Prise en compte de l'infléchissement de 2022

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

Pas de nouveau périmètre

A noter en mesures nouvelles :

Assurance : Projection d'une augmentation de 2 % sur la dommage aux biens – Intégration de l'assurance des 15 nouveaux véhicules projetés en achat.

BP 2023 prévisionnel Dépenses (Tous budgets F/I)

Pôle Assemblées : 14 800 € au BP 22 – 13 400 € BP 2023

Pôle Juridique : 34 400 € BP 22 – 36 000 € BP 2023

Pôle Assurance : 138 000 € au BP 22 – 143 800 € BP 2023

Pôle commande publique : 58 000 € au BP 22 – 43 500 € BP 2023

SOLIDARITE**Mesures reconductibles en 2023 :**

Subventionnement des associations relevant des Solidarités sur la base du même montant que précédemment.

AFFAIRES GENERALES**Mesures reconductibles en 2023 :**

Maîtrise des coûts d'affranchissement

Extension de périmètre ou impact arbitrages nouveaux en 2023 :

M. LAURENS, au titre de DGA solidarités, passe à 40 %

RESSOURCES HUMAINES**Mesures reconductibles en 2023 :**

Pour le chapitre 012 et sur l'ensemble des budgets, le travail a été réalisé à partir de la paie du mois de juin. Ce chapitre est affecté par l'augmentation du point d'indice :

Budget principal : 445 000 €

TEOM : 67 300 €

SPAC : 17 000 €

Par ailleurs, le GVT a été estimé à 1.25 % de la masse salariale au regard notamment :

- de l'écrasement des grilles indiciaires du fait de l'inflation conduisant vraisemblablement à une réforme profonde des carrières (Type PPCR bis)
- de l'inflation en forte hausse qui engendre une augmentation mécanique de l'indice minimum de rémunération donc des coûts supplémentaires en termes de masse salariale sur les agents de catégorie C (donc sur la plus forte population des agents de la collectivité, y compris les contractuels permanents et non permanents)

Ainsi, l'impact GVT sur chacun des budgets est le suivant :

Budget principal : 182 400 €

TEOM : 27 300 €

SPAC : 14 100 €

Ce chapitre subit également la revalorisation du tarif horaire de l'AIPM : passage de 19.20 € à 21,50 €.

Cependant, dans un contexte de tension des recrutements, au regard de la nature et du nombre de poste vacants, il pourrait être proposé de minorer la masse salariale de 200 000 €.

Prévention :

Il s'agit à compter de 2023 d'amorcer le plan d'action DUERP tant en fonctionnement qu'en investissement.

Communication interne :

2023 s'inscrit dans la continuité de 2022.

Formation :

Les crédits budgétaires de reconduction auxquels ont été ajouté les formations reportées.

III. Les orientations budgétaires pour 2023

En l'état actuel des étapes de préparation budgétaire, l'équilibre de la section de fonctionnement n'est pas assuré et ne permet pas de dégager un autofinancement nécessaire au renouvellement et l'entretien annuel normal du patrimoine.

En effet, la trajectoire budgétaire montre clairement l'effet ciseau sur l'évolution des dépenses et des recettes :

Dépenses de fonctionnement

Hausse incompressible subie :

- Inflation sur des postes de dépenses importants (énergie, carburant, denrées alimentaire...)

Effet en année pleine des décisions prises :

- Création de postes

Recettes de fonctionnement

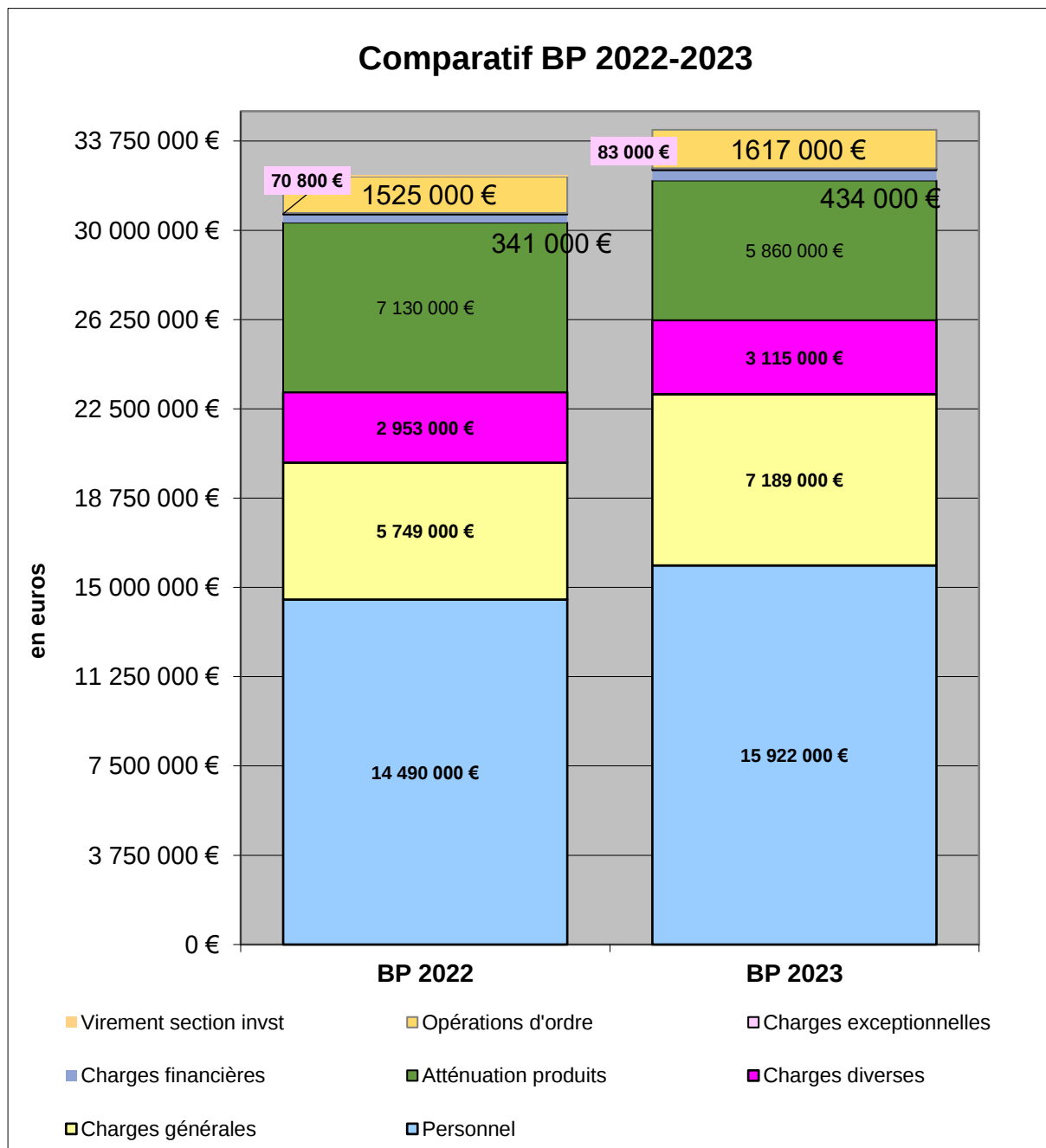
Nouvelles règles de financement par la CAF et la MSA sur la PEEJ

Suppression progressive de la CVAE sur 2 ans

Ainsi, le niveau de dépenses évolue plus rapidement que les recettes.

Force est de constater qu'une réflexion de fond est à mener sur le niveau de ressources nécessaires à la communauté de communes pour financer l'exercice de ses compétences.

A. Les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Le budget 2023 prend en compte les éléments d'évolution suivants :

➤ **Charges à caractère général - CHAPITRE 011**

Les directions ont fait une prévision budgétaire au plus près des besoins au regard des moyens humains mobilisables pour réaliser les projets et du cadencement théorique au cours de l'année.

Le chapitre 011 est le plus impacté par l'inflation sur l'énergie et le carburant notamment.

Le programme en fonctionnement se traduit par une AECP au budget principal.

Les montants figurant en phasage 2023 et années suivantes ne prend pas encore en compte les sous-consommations 2022 qu'il conviendra de rephaser dès lors que l'exercice 2022 aura été clôturé. Le vote lors d'une décision modificative ou budget supplémentaire prendra en compte ces éléments.

AP CP ETUDES STRUCTURELLES ACTIVITES ECONOMIQUES

Libellé	Montant de l'AP		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	153 600,00 €	58 276,00 €	97 200,00 €	54 000,00 €	38 400,00 €	4 276,00 €	18 000,00 €	- €
617 - ETUDES	153 600,00 €		97 200,00 €		38 400,00 €		18 000,00 €	
7478 -SUBVENTIONS AUTRES		58 276,00 €		54 000,00 €		4 276,00 €		
BP 2023	192 600,00 €	139 345,00 €	42 000,00 €	39 953,00 €	76 800,00 €	63 392,00 €	73 800,00 €	36 000,00 €
617 - ETUDES	192 600,00 €		42 000,00 €		76 800,00 €		73 800,00 €	
7478 -SUBVENTIONS AUTRES		139 345,00 €		39 953,00 €		63 392,00 €		36 000,00 €

➤ **Charges de personnel - CHAPITRE 012**

Ce budget prend en compte les éléments de contexte suivants la masse salariale des postes déjà créés.

Une création de poste sont proposées au budget principal :

- Chargé de contractualisation et ingénierie financière (Direction de projet de territoire et ingénierie territoriale)

Le GVT a été pris en compte.

➤ **Charges de gestion courante - CHAPITRE 65**

Le montant global des subventions est maintenu pour l'exercice 2023.

A ce stade de la préparation, ce chapitre ne fait pas apparaître la prise en charge du déficit du budget annexe patrimoine économique à hauteur de 155 000 €.

➤ Atténuation de produits - CHAPITRE 014

Les prévisions budgétaires 2023 incluent :

Les attributions de compensation.

Celles-ci sont intégrées dans le BP pour un montant identique à 2022 dont est déduite la correction des AC au titre de la correction part CPS sur les communes du mellois et TAP sur celles de Val de Boutonne soit une diminution des AC globales de 130 975 €.

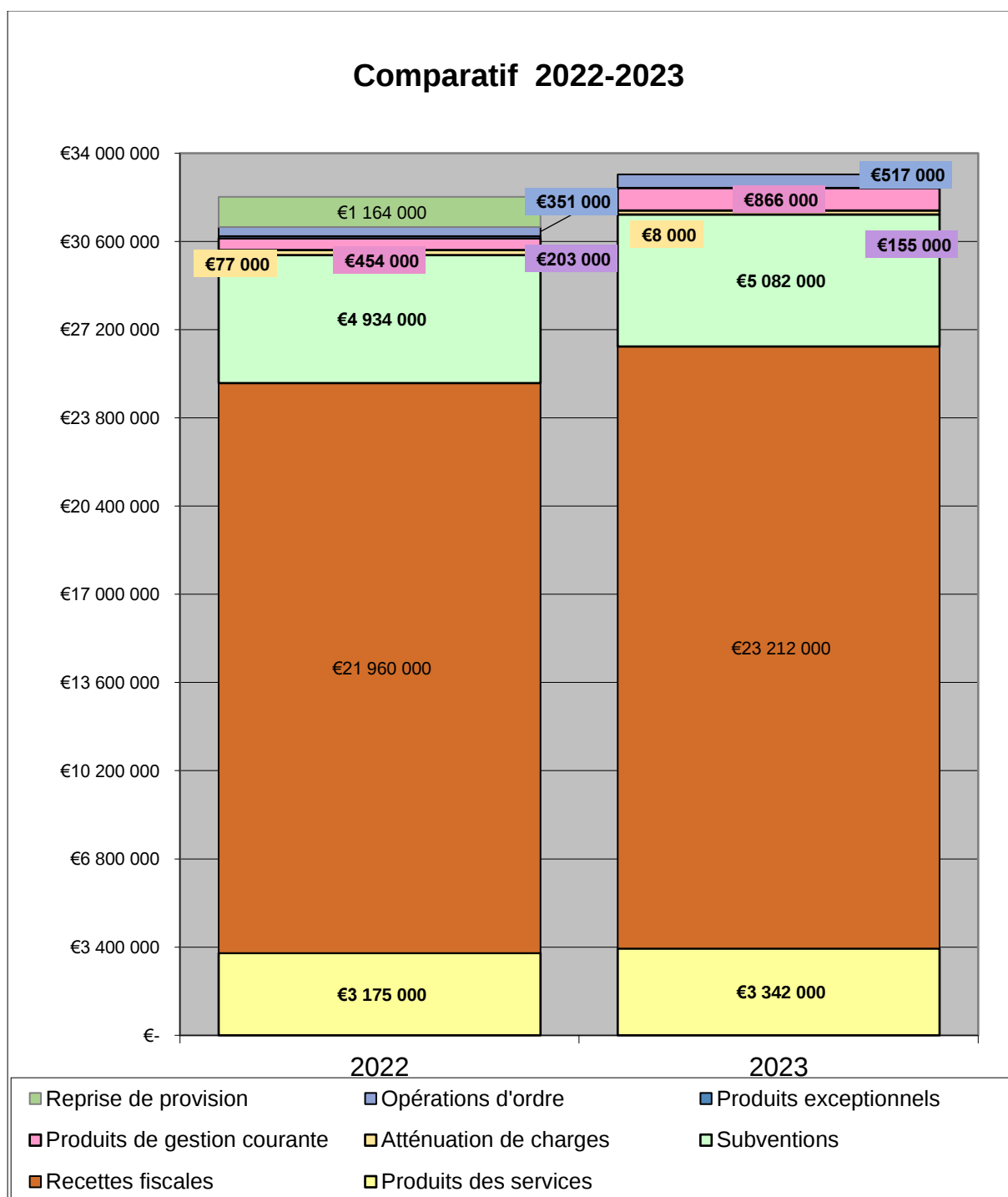
Aucun versement de DSC n'est inscrit au titre de l'exercice 2023.

A ce jour, le montant prévisionnel du ticket modérateur est de 1 387 102€. Il devrait être prélevé sur 2022. Les écritures de reprise de provision seront donc effectuées également sur l'exercice 2022. Si aucun montant n'était prélevé sur 2022, la réinscription de ces opérations serait inscrite soit au BP, soit au BS 2023 selon les informations que nous transmettra la DDFiP dans les semaines à venir.

➤ Charges exceptionnelles - CHAPITRE 67

On trouve principalement le reversement de la taxe de séjour à l'office du tourisme.

B. Les perspectives en matière de recettes



➤ Atténuation de charges – chapitre 013

Le niveau de recettes a été revu à la baisse compte tenu des conditions de remboursement par l'assurance SOFAXIS.

➤ Recettes fiscales – Chapitre 73

Il faut d'abord noter que le budget primitif 2022 avait été construit sur la base d'évolutions fiscales qui se sont avérées plus élevées que les sommes notifiées. La dynamique de la TVA a été également supérieure au montant notifié début 2022. Ainsi, en comparaison avec le budget primitif 2022, la prévision au chapitre 73 augmente.

La prévision d'évolution fiscale 2023 a été faite sur la base des notifications 2022.

L'indice de revalorisation des valeurs locatives servant de bases à la taxe foncière amène une revalorisation automatique estimée à 6% (inflation novembre), sauf si l'amendement relatif au plafonnement de la base imposable du foncier à 3.5% est validé en loi de finances 2023.

La CVAE diminue légèrement mais cette baisse est compensée par une hausse de l'IFER.

Les autres recettes fiscales ont été fixées à hauteur des sommes perçues en 2022.

➤ Produits des services – chapitre 70

Ce chapitre intègre les recettes de tarification aux usagers.

➤ Subventions et participations – chapitre 74

Les dotations de l'Etat ont été inscrites à la même hauteur que le montant perçu en 2022.

On note la diminution des recettes CAF au titre de la PEEJ comme mentionné précédemment.

Il est proposé au BP 2023 une hausse des tarifs de l'ordre de 6% qui sera votée lors du bureau du 01/12/2022.

➤ Reprise de provision – chapitre 78

Selon les décisions à venir du conseil communautaire, une reprise totale ou partielle de la provision relative au projet de territoire pourrait être décidée.

C. Les objectifs en matière d'évolution du besoin de financement annuel

Le programme d'investissement se traduit par des ACP au budget principal.

Les montants figurant en phasage 2023 et années suivantes ne prend pas encore en compte les sous-consommations 2022 qu'il conviendra de rephaser dès lors que l'exercice 2022 aura été clôturé. Le vote lors d'une décision modificative ou budget supplémentaire prendra en compte ces éléments.

AP CP Gendarmerie Melle/Parvis Espace Enfance Melle

Libellé	Montant de l'AP		CP 2017		CP 2018		CP 2019		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DM 30/06/2022	7 726 850,42 €	2 039 900,82 €	79 498,93 €	- €	76 870,59 €	- €	272 812,90 €	- €	1 014 905,01 €	90 000,00 €	4 010 773,35 €	597 999,00 €	2 271 989,64 €	1 351 901,82 €	- €	- €
2312 - TRAVAUX EN COURS	488 101,88 €		3 457,93 €		3 935,52 €		78 693,42 €		264 152,96 €		11 943,79 €		125 918,26 €			
2313 - TRAVAUX EN COURS	7 002 461,39 €		76 041,00 €		72 935,07 €		194 119,48 €		552 164,90 €		3 998 829,56 €		2 108 371,38 €			
2041412 - SUBVENTIONS VERSEES	37 700,00 €								- €				37 700,00 €			
238 - AV FORF	198 587,15 €								198 587,15 €							
1321 - ETAT		713 310,00 €		- €		- €		- €	- €			475 540,00 €		237 770,00 €		
1341 - DETR		300 000,00 €		- €		- €		- €	90 000,00 €			122 459,00 €		87 541,00 €		- €
13241 - Participation Ville Melle		26 020,82 €		- €		- €		- €	- €					26 020,82 €		
10222 - FCTVA		1 000 570,00 €										- €		1 000 570,00 €		
BP 2023	7 726 850,42 €	2 039 900,82 €	79 498,93 €	- €	76 870,59 €	- €	272 812,90 €	- €	1 014 905,01 €	90 000,00 €	4 010 773,35 €	597 999,00 €	2 117 071,38 €	1 304 720,00 €	154 918,26 €	47 181,82 €
2312 - TRAVAUX EN COURS	488 101,88 €		3 457,93 €		3 935,52 €		78 693,42 €		264 152,96 €		11 943,79 €		100 000,00 €		25 918,26 €	
2313 - TRAVAUX EN COURS	7 002 461,39 €		76 041,00 €		72 935,07 €		194 119,48 €		552 164,90 €		3 998 829,56 €		1 979 371,38 €		129 000,00 €	
2041412 - SUBVENTIONS VERSEES	37 700,00 €								- €				37 700,00 €			
238 - AV FORF	198 587,15 €								198 587,15 €							
1321 - ETAT		713 310,00 €		- €		- €		- €	- €			475 540,00 €		237 770,00 €		
1341 - DETR		300 000,00 €		- €		- €		- €	90 000,00 €			122 459,00 €		87 541,00 €		- €
13241 - Participation Ville Melle		26 020,82 €		- €		- €		- €	- €					- €		26 020,82 €
10222 - FCTVA		1 000 570,00 €										- €		979 409,00 €		21 161,00 €

AP CP RESIDENCE HABITAT JEUNES CELLES

Libellé	Montant de l'AP		CP 2019		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	1 164 655,70 €	945 810,72 €	217 622,62 €	112 019,59 €	579 848,05 €	243 083,90 €	250 303,23 €	364 129,70 €	116 881,80 €	226 577,53 €		
2031 - FRAIS ETUDES	63 699,04 €		21 113,40 €		20 831,31 €		5 612,47 €		16 141,86 €			
2313 - TRAVAUX EN COURS	1 071 966,66 €		196 509,22 €		559 016,74 €		244 690,76 €		71 749,94 €			
2031 - REMB TVA 2019/2020	18 850,00 €								10 140,00 €			
2313 - REMB TVA 2019/2020	10 140,00 €								18 850,00 €			
1311 - ETAT (PLAI)		48 000,00 €				26 880,00 €		- €		21 120,00 €		
1311 - ETAT (contrat de ruralité)		150 000,00 €		45 000,00 €		- €		56 369,00 €		48 631,00 €		
1312 - Région (CRDD)		69 830,02 €		- €		32 233,96 €		- €		37 596,06 €		
1313 - Département (CAP 79)		335 097,94 €		67 019,59 €		- €		201 058,76 €		67 019,59 €		
1318 - CAF		250 000,00 €		- €		91 087,18 €		106 701,94 €		52 210,88 €		
2031 - REGUL TVA 2019/2020		11 939,72 €				11 939,72 €						
2313 - REGUL TVA 2019/2020		80 943,04 €				80 943,04 €						
BP 2023	1 164 655,70 €	945 810,72 €	217 622,62 €	112 019,59 €	579 848,05 €	243 083,90 €	250 303,23 €	364 129,70 €	111 332,80 €	226 577,53 €	5 549,00 €	- €
2031 - FRAIS ETUDES	63 699,04 €		21 113,40 €		20 831,31 €		5 612,47 €		12 342,80 €		3 799,06 €	
2313 - TRAVAUX EN COURS	1 071 966,66 €		196 509,22 €		559 016,74 €		244 690,76 €		70 000,00 €		1 749,94 €	
2031 - REMB TVA 2019/2020	18 850,00 €								10 140,00 €			
2313 - REMB TVA 2019/2020	10 140,00 €								18 850,00 €			
1311 - ETAT (PLAI)		48 000,00 €				26 880,00 €		- €		21 120,00 €		
1311 - ETAT (contrat de ruralité)		150 000,00 €		45 000,00 €		- €		56 369,00 €		48 631,00 €		
1312 - Région (CRDD)		69 830,02 €		- €		32 233,96 €		- €		37 596,06 €		
1313 - Département (CAP 79)		335 097,94 €		67 019,59 €		- €		201 058,76 €		67 019,59 €		
1318 - CAF		250 000,00 €		- €		91 087,18 €		106 701,94 €		52 210,88 €		
2031 - REGUL TVA 2019/2020		11 939,72 €				11 939,72 €						
2313 - REGUL TVA 2019/2020		80 943,04 €				80 943,04 €						

AP/CP SMA MOUGON

Libellé	Montant de l'AP		CP 2019		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	1 080 843,70 €	729 451,74 €	16 130,26 €	1 792,97 €	323 926,06 €	122 676,89 €	605 369,70 €	407 831,38 €	135 417,68 €	197 150,50 €		
2313 - TRAVAUX EN COURS	1 024 245,68 €		16 130,26 €		315 545,74 €		569 449,36 €		123 120,32 €			
2318 - AUTRES IMMOB EN COURS	16 089,63 €						16 089,63 €					
238 - AV FORFAITAIRE	8 380,32 €				8 380,32 €							
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3 154,80 €						2 076,00 €		1 078,80 €			
2184 - MOBILIER	9 722,33 €				- €		9 722,33 €					
2188 - MATERIEL DIVERS	19 250,94 €				- €		8 032,38 €		11 218,56 €			
1328 - CAF		218 963,49 €		- €		- €		218 963,49 €				
1327 - LEADER		23 600,00 €				- €		- €		23 600,00 €		
1323 - DEPARTEMENT		153 600,00 €		- €		76 800,00 €		- €		76 800,00 €		
1341 - DETR		149 426,00 €		- €		44 828,00 €		73 342,00 €		31 256,00 €		
1318 - CAF (MATERIEL DIVERS)		9 200,00 €						- €		9 200,00 €		
10222 - FCTVA		174 662,25 €		1 792,97 €		1 048,89 €		115 525,89 €		56 294,50 €		
BP 2023	1 080 843,70 €	729 452,49 €	16 130,26 €	1 792,97 €	323 926,06 €	122 676,89 €	605 369,70 €	407 831,38 €	134 417,68 €	180 856,00 €	1 000,00 €	16 295,25 €
2313 - TRAVAUX EN COURS	1 024 245,68 €		16 130,26 €		315 545,74 €		569 449,36 €		122 120,32 €		1 000,00 €	
2318 - AUTRES IMMOB EN COURS	16 089,63 €						16 089,63 €					
238 - AV FORFAITAIRE	8 380,32 €				8 380,32 €							
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3 154,80 €						2 076,00 €		1 078,80 €			
2184 - MOBILIER	9 722,33 €				- €		9 722,33 €					
2188 - MATERIEL DIVERS	19 250,94 €				- €		8 032,38 €		11 218,56 €			
1328 - CAF		218 963,49 €		- €		- €		218 963,49 €				
1327 - LEADER		23 600,00 €				- €		- €		23 600,00 €		
1323 - DEPARTEMENT		153 600,00 €		- €		76 800,00 €		- €		76 800,00 €		
1341 - DETR		149 426,00 €		- €		44 828,00 €		73 342,00 €		31 256,00 €		
1318 - CAF (MATERIEL DIVERS)		9 200,00 €						- €		9 200,00 €		
10222 - FCTVA		174 663,00 €		1 792,97 €		1 048,89 €		115 525,89 €		40 000,00 €		16 295,25 €

AP CP GYMNASSE BRIOUX

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
BP 2022	5 992 252,12 €	1 632 969,03 €	5 015,52 €	- €	116 582,64 €	- €	343 735,93 €	- €	4 068 603,03 €	776 370,37 €	1 458 315,00 €	856 598,66 €		
2033	4 654,71 €		1 301,52 €		2 142,19 €		1 211,00 €		3 348,00 €		- €			
2031	816 197,14 €		3 714,00 €		114 440,45 €		342 524,93 €		246 854,85 €		105 314,91 €			
2313	5 171 400,27 €				- €		- €		3 818 400,18 €		1 353 000,09 €			
13241 - PART CMNE BRIOUX		350 000,00 €		- €		- €						350 000,00 €		
1321 - PARTICIPATION ETAT		300 000,00 €		- €		- €		- €		150 000,00 €		150 000,00 €		
10222 - FCTVA		982 969,03 €		- €		- €		- €		626 370,37 €		356 598,66 €		
BP 2023	6 061 852,14 €	2 232 969,04 €	5 015,52 €	- €	116 582,64 €	- €	326 854,45 €	- €	1 705 658,41 €	528 510,65 €	3 344 462,56 €	965 544,94 €	563 278,56 €	703 913,45 €
2033	8 002,71 €		1 301,52 €		2 142,19 €		1 211,00 €		3 348,00 €		- €			
2031	812 849,16 €		3 714,00 €		114 440,45 €		325 643,45 €		126 410,33 €		201 662,40 €		40 978,53 €	
2313	5 241 000,27 €				- €		- €		1 575 900,08 €		3 142 800,16 €		522 300,03 €	
13241 - PART CMNE BRIOUX		350 000,00 €		- €		- €					- €			315 000,00 €
1341 - DETR		400 000,00 €								120 000,00 €		200 000,00 €		80 000,00 €
1347 - DSIL		500 000,00 €								150 000,00 €		250 000,00 €		100 000,00 €
10222 - FCTVA		982 969,04 €		- €		- €		- €		258 510,65 €		515 544,94 €		208 913,45 €

AP CP PLUI H

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DM MARS 2022	558 285,66 €	297 453,11 €	- €	- €	1 820,30 €	- €	107 786,86 €	17 502,98 €	147 492,50 €	84 194,67 €	241 552,50 €	109 624,27 €	59 633,50 €	86 131,19 €
2033 - FRAIS INSERTION	2 440,00 €		- €		1 352,64 €		1 087,36 €					86 131,19 €		
2188 - MATERIEL DIVERS	2 000,00 €						2 000,00 €							
232 - IMMOB EN COURS	553 845,66 €		- €		467,66 €		104 699,50 €		147 492,50 €		241 552,50 €		59 633,50 €	
1311 - SUBVENTION ETAT		205 871,94 €				- €		- €		60 000,00 €		70 000,00 €		75 871,94 €
10222 - FCTVA		91 581,17 €		- €		- €		17 502,98 €		24 194,67 €		39 624,27 €		10 259,25 €
BP 2023	557 785,66 €	297 371,94 €	- €	- €	1 820,30 €	- €	106 286,86 €	17 435,30 €	148 492,50 €	84 194,67 €	241 552,50 €	109 624,27 €	59 633,50 €	86 117,70 €
2033 - FRAIS INSERTION	2 440,00 €		- €		1 352,64 €		1 087,36 €					86 117,70 €		
2188 - MATERIEL DIVERS	1 500,00 €						500,00 €		1 000,00 €					
232 - IMMOB EN COURS	553 845,66 €		- €		467,66 €		104 699,50 €		147 492,50 €		241 552,50 €		59 633,50 €	
1311 - SUBVENTION ETAT		205 871,94 €				- €		- €		60 000,00 €		70 000,00 €		75 871,94 €
10222 - FCTVA		91 500,00 €		- €		- €		17 435,30 €		24 194,67 €		39 624,27 €		10 245,76 €

AP CP PLU

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	211 698,64 €	34 727,00 €	698,64 €		1 200,00 €		55 500,00 €	8 202,00 €	154 300,00 €	26 525,00 €		
2033 - FRAIS INSERTION	11 698,64 €		698,64 €				5 500,00 €		5 500,00 €			
232 - IMMOB EN COURS	200 000,00 €		- €		1 200,00 €		50 000,00 €		148 800,00 €			
10222 - FCTVA		34 727,00 €		- €		- €		8 202,00 €		26 525,00 €		
BP 2023	200 698,64 €	32 923,00 €	698,64 €		1 200,00 €		42 590,00 €	6 986,46 €	89 354,00 €	14 657,63 €	66 856,00 €	11 278,91 €
2033 - FRAIS INSERTION	698,64 €		698,64 €				- €		- €		- €	
232 - IMMOB EN COURS	200 000,00 €		- €		1 200,00 €		42 590,00 €		89 354,00 €		66 856,00 €	
10222 - FCTVA		32 923,00 €		- €		- €		6 986,46 €		14 657,63 €		11 278,91 €

AP CP ACQUISITION LOGICIEL RH

Libellé	Montant de l'AP		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	165 922,00 €	- €	84 974,00 €	- €	79 568,00 €	- €	1 380,00 €	- €
2051 - LOGICIEL	165 922,00 €		84 974,00 €		79 568,00 €		1 380,00 €	
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE								
2188 - MATERIEL DIVERS								
10222 - FCTVA		- €		- €		- €		- €
BP 2023	165 922,00 €	- €	84 974,00 €	- €	79 568,00 €	- €	1 380,00 €	- €
2051 - LOGICIEL	165 922,00 €		84 974,00 €		79 568,00 €		1 380,00 €	
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE								
2188 - MATERIEL DIVERS								
10222 - FCTVA		- €		- €		- €		- €

AP CP PACK SCOLAIRE

Libellé	Montant de l'AP		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	321 200,00 €	112 229,04 €	111 633,60 €	7 959,55 €	70 600,00 €	42 662,60 €	78 966,40 €	41 663,64 €	60 000,00 €	19 943,25 €
2033 - FRAIS INSERTION	1 200,00 €		- €		600,00 €		600,00 €		- €	
2051 - LOGICIEL	15 000,00 €		2 736,00 €		5 000,00 €		7 264,00 €		- €	
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	305 000,00 €		108 897,60 €		65 000,00 €		71 102,40 €		60 000,00 €	
1311 - SUBVENTION ETAT		62 000,00 €		- €		32 000,00 €		30 000,00 €		
10222 - FCTVA		50 229,04 €		7 959,55 €		10 662,60 €		11 663,64 €		19 943,25 €
BP 2023	321 750,00 €	112 033,00 €	111 633,60 €	7 959,55 €	70 600,00 €	42 662,60 €	71 150,00 €	40 662,60 €	68 366,40 €	20 748,25 €
2033 - FRAIS INSERTION	1 750,00 €		- €		600,00 €		1 150,00 €		- €	
2051 - LOGICIEL	15 000,00 €		2 736,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		2 264,00 €	
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	305 000,00 €		108 897,60 €		65 000,00 €		65 000,00 €		66 102,40 €	
1311 - SUBVENTION ETAT		62 000,00 €		- €		32 000,00 €		30 000,00 €		
10222 - FCTVA		50 033,00 €		7 959,55 €		10 662,60 €		10 662,60 €		20 748,25 €

AP CP PARTICIPATION REHABILITATION CAMPUS DES METIERS

Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
BP 2022	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
204182 - SUBVENTIONS	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
BP 2023	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
204182 - SUBVENTIONS	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €

AP CP RENOUELEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Libellé	Montant de l'AP		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	131 800,00 €	21 620,60 €	50 600,00 €	8 202,00 €	40 600,00 €	6 561,60 €	40 600,00 €	6 857,00 €
2033 - FRAIS INSERTION	1 800,00 €		600,00 €		600,00 €		600,00 €	
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	130 000,00 €		50 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €	
10222 - FCTVA		21 620,60 €		8 202,00 €		6 561,60 €		6 857,00 €
BP 2023	131 800,00 €	21 620,60 €	50 600,00 €	8 202,00 €	40 600,00 €	6 561,60 €	40 600,00 €	6 857,00 €
2033 - FRAIS INSERTION	1 800,00 €		600,00 €		600,00 €		600,00 €	
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	130 000,00 €		50 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €	
10222 - FCTVA		21 620,60 €		8 202,00 €		6 561,60 €		6 857,00 €

AP CP INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Libellé	Montant de l'AP		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	886 817,00 €	621 080,47 €	270 405,00 €	186 957,24 €	356 982,00 €	58 559,33 €	245 030,00 €	40 194,72 €	14 400,00 €	335 369,18 €
232 - DOCUMENT URBANISME	882 167,00 €		268 080,00 €		354 657,00 €		245 030,00 €		14 400,00 €	
232 - IISBN	4 650,00 €		2 325,00 €		2 325,00 €		- €		- €	
1311 - ADOUR GARONNE		287 800,00 €		86 300,00 €		- €		- €		201 500,00 €
1311 - LOIRE BRETAGNE		187 800,00 €		56 300,00 €		- €		- €		131 500,00 €
10222 - FCTVA		145 480,47 €		44 357,24 €		58 559,33 €		40 194,72 €		2 369,18 €
BP 2023	886 817,00 €	602 370,76 €	152 881,60 €	25 078,70 €	474 505,40 €	214 906,90 €	245 030,00 €	40 194,72 €	14 400,00 €	322 190,45 €
232 - DOCUMENT URBANISME	882 167,00 €		151 381,60 €		471 355,40 €		245 030,00 €		14 400,00 €	
232 - IISBN	4 650,00 €		1 500,00 €		3 150,00 €		- €		- €	
1311 - ADOUR GARONNE		281 088,00 €				84 326,40 €		- €		196 761,60 €
1311 - LOIRE BRETAGNE		175 808,76 €				52 742,63 €		- €		123 066,13 €
10222 - FCTVA		145 474,00 €		25 078,70 €		77 837,87 €		40 194,72 €		2 362,72 €

Il est proposé la création de l' AP de gestion suivante :

AP CP TRAVAUX ECOLES

Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
BP 2023	1 440 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €
21731 - CONST BATIMENTS PUBLICS MAD	1 440 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €

Depuis plusieurs exercices budgétaires, la technique des AP/CP s'est développée. Il s'agit d'une technique qui prend en compte la réalisation pluriannuelle de certaines opérations d'investissement.

Ainsi, le conseil communautaire vote une autorisation pluriannuelle de dépenses et de recettes sur le montant global de l'opération (Autorisation de Programme) et acte l'inscription au budget des Crédits de Paiement, à savoir le montant des dépenses et des recettes escomptées sur chaque exercice.

Cela permet de rendre plus lisible le compte administratif en investissement qui n'affiche donc plus des masses importantes de non-réalisations en fin d'exercice et donc de ne pas avoir à mobiliser des ressources pour équilibrer la section d'investissement sans réalisation budgétaire.

De fait, dès lors qu'une opération d'investissement a une réalisation budgétaire pluriannuelle, il est proposé de façon systématique l'ouverture d'une AP.

En 2023, il est proposé la création de la première AP de gestion sur des dépenses récurrentes d'investissement telles que les travaux dans les écoles.

Parmi les dépenses d'investissement hors AP CP, il est proposé notamment :

- La poursuite de la signalétique des équipements communautaires
- La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage
- La création de terrains familiaux

Par ailleurs, comme chaque année, un emprunt pour financer les travaux prévus dans les écoles est inscrit au budget, pour un montant de 480 K€. Le montant de l'emprunt à souscrire sera ajusté en fonction du montant réel des travaux qui seront réalisés en 2023.

Enfin, il est envisagé un emprunt pour couvrir le montant de l'investissement annuel pour le gymnase de Brioux de 1 600 K€ ce qui amplifierait le surendettement de la collectivité. Une autre option serait de différer la construction du gymnase.

A. Budgets annexes

➤ Budget annexe zone d'activités

Ce budget intègre des projets d'aménagement des zones suivantes :

- Etude préalables environnementales ZA Limalonges pour 50 000 €
- Etudes les Jastreux pour 15 000 €
- Etue la Mine d'Or pour 5 000€
- Etude Plaine de Limage pour 10 000€
- Etude le Pinier pour 16 150€
- Travaux Fressines pour 5 000€
- Travaux les Jastreux pour 40 000 €
- Travaux le Pinier pour 200 000€

Le montant des ventes à réaliser dans l'année est prévu pour 500 000 €.

➤ Budget patrimoine économique

Le budget 2023 nécessite la reprise anticipée du résultat 2022 ainsi qu'une subvention d'équilibre du budget principal.

Le montant des travaux à réaliser pour entretenir le patrimoine économique augmente d'année en année malgré une inscription budgétaire 2023 à minima. Par ailleurs, le niveau des impayés augmente et s'impose à la collectivité. Le niveau de loyer en recettes reste stable.

Aucun virement vers la section d'investissement n'est nécessaire. Le niveau d'amortissement permet de couvrir le capital d'emprunt à rembourser annuellement.

➤ Budget TEOM

Ce budget est marqué par l'inscription :

- De la baisse du montant de la contribution au SMITED de 70 000 €,
- De la hausse du coût du lavage de bacs,
- De la hausse du coût du tri des matériaux,
- De la hausse de revente des matériaux,
- De la mise en œuvre d'actions dans le cadre du PLPDMA,

Comme l'année passée, la hausse des charges n'est pas compensée par le niveau de ressources malgré une évolution positive des bases fiscales.

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le budget 2023 sera présenté avec la reprise anticipée des résultats cumulés 2022.

En investissement, les projets inscrits sont dans la continuité des sommes inscrites en 2022 :

- Poursuite de l'harmonisation des modes de collecte,
- Renouvellement du parc de véhicules,
- Travaux déchetterie de Lezay

En 2023, il est proposé la création de la première AP de gestion sur le renouvellement de la flotte de véhicules. Il s'agit pour la communauté de communes de voter de façon pluriannuelle les dépenses récurrentes d'investissement.

Par ailleurs, comme chaque année, un emprunt pour financer le renouvellement de la flotte de véhicules est inscrit au budget, pour un montant de 650 K€. Le montant de

l'emprunt à souscrire sera ajusté en fonction du montant réel des achats qui seront réalisés en 2023.

Enfin, il est envisagé un emprunt pour couvrir le montant de l'investissement annuel pour la déchèterie de Lezay de 1 M€.

Ainsi, on trouve sur ce budget, les autorisations de programme figurant ci-dessous.

Les montants figurant en phasage 2023 et années suivantes ne prend pas encore en compte les sous-consommations 2022 qu'il conviendra de rephaser dès lors que l'exercice 2022 aura été clôturé. Le vote lors d'une décision modificative ou budget supplémentaire prendra en compte ces éléments.

AP CP DECHETERIE DE LEZAY

Libellé	Montant de l'AP		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	1 686 299,04 €	652 968,68 €	530 807,57 €	156 673,67 €	1 029 812,64 €	447 330,47 €	43 811,73 €	11 729,48 €
2313	1 686 299,04 €	- €	530 807,57 €		1 029 812,64 €		43 811,73 €	
1313 - DEPARTEMENT		348 000,00 €		69 600,00 €		278 400,00 €		- €
2313 - TITRE (REMB MO - erreur facture)		28 347,75 €						
10222 - FCTVA		276 620,93 €		87 073,67 €		168 930,47 €		11 729,48 €
BP 2023	1 714 646,79 €	657 618,84 €	530 807,57 €	156 673,67 €	1 058 160,39 €	451 980,63 €	43 811,73 €	11 729,48 €
2313	1 714 646,79 €	- €	530 807,57 €		1 058 160,39 €		43 811,73 €	
1313 - DEPARTEMENT		348 000,00 €		69 600,00 €		278 400,00 €		- €
2313 - TITRE (REMB MO - erreur facture)		28 347,75 €						
10222 - FCTVA		281 271,09 €		87 073,67 €		173 580,63 €		11 729,48 €

AP CP HARMONISATION DES MODES DE COLLECTE

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	1 193 928,32 €	376 057,33 €	1 080,00 €	- €	329 717,52 €	- €	863 130,80 €	376 057,33 €		
2033	10 968,32 €		1 080,00 €		988,32 €		8 900,00 €			
2313	430 960,00 €		- €		- €		430 960,00 €			
2188	752 000,00 €		- €		328 729,20 €		423 270,80 €			
13141		180 000,00 €		- €		- €		180 000,00 €		
10222 - FCTVA		196 057,33 €		- €		- €		196 057,33 €		
BP 2023	996 188,76 €	163 500,00 €	1 080,00 €	- €	329 717,52 €	- €	212 611,24 €	75 000,00 €	452 780,00 €	88 500,00 €
2033	7 618,32 €		1 080,00 €		988,32 €		2 770,00 €		2 780,00 €	
2313	- €		- €		- €					
2188	988 570,44 €		- €		328 729,20 €		209 841,24 €		450 000,00 €	
13141		- €		- €		- €		- €		
10222 - FCTVA		163 500,00 €		- €		- €		75 000,00 €		88 500,00 €

Il est proposé la création des autorisations de programme suivantes :

AP CP RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES

Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
BP 2023	1 950 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €
2182 - MATERIEL ROULANT	1 950 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €

AP CP FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES

Libellé	Montant de l'AP		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2023	697 200,00 €	114 370,00 €	37 200,00 €	- €	660 000,00 €	114 370,00 €
2033 - FRAIS INSERTION	1 200,00 €		1 200,00 €			
2031 - FRAIS ETUDE	36 000,00 €		36 000,00 €			
2313 - TRAVAUX EN COURS	660 000,00 €		- €		660 000,00 €	
10222 - FCTVA		114 370,00 €				114 370,00 €

➤ Budget Assainissement collectif

Ce budget a été présenté au conseil d'exploitation du 15/11/2022.

En fonctionnement, aucun changement de périmètre n'est à noter.

La tarification a été maintenue au même niveau qu'en 2022.

Les travaux à Sauzé Vaussais sont financés par le recours à l'emprunt du montant prévu au budget 2023 à savoir 700 K€ pour une dépense de travaux inscrite à hauteur de 1.4 M€.

614K€ d'emprunts sont prévus pour financer les travaux de Rom qui se terminent en 2023 pour un montant total de l'AP de 1.5M€.

Le niveau de subventions à recevoir sur l'ensemble des projets est conséquent (1,2 M€) et permet de couvrir l'intégralité des sommes prévues en dépenses en 2022.

Ainsi, on trouve sur ce budget, les autorisations de programme figurant ci-dessous.

Les montants figurant en phasage 2023 et années suivantes ne prend pas encore en compte les sous-consommations 2022 qu'il conviendra de rephaser dès lors que l'exercice 2022 aura été clôturé. Le vote lors d'une décision modificative ou budget supplémentaire prendra en compte ces éléments.

AP CP TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DM SEPTEMBRE	2 547 021,61 €	1 844 687,61 €	15 436,80 €	13 358,40 €	51 923,81 €	5 395,00 €	2 257 632,00 €	554 534,21 €	222 029,00 €	1 271 400,00 €		
2031 - Frais études	95 831,41 €		14 812,00 €		50 972,41 €		30 047,00 €					
2033 - Frais insertion	1 576,20 €		624,80 €		951,40 €							
2315 -Travaux en cours	2 449 614,00 €		- €		- €		2 227 585,00 €		222 029,00 €			
13111 - Subv Agence de l'eau	- €	33 458,34 €		13 358,40 €		- €		20 099,94 €				
13111 - Subv Agence de l'eau (trx)	- €	1 168 000,00 €		- €		- €		410 150,00 €		757 850,00 €		
1313 - Subv département (études)		16 729,27 €				5 395,00 €		11 334,27 €				
1313 - Subv département (trx)		301 500,00 €		- €		- €		60 300,00 €		241 200,00 €		
13118 - DSIL		175 000,00 €				- €		52 650,00 €		122 350,00 €		
1314 - Subv participation Sauzé	- €	150 000,00 €				- €		- €		150 000,00 €		
BP 2023	2 552 721,61 €	1 844 687,61 €	15 436,80 €	13 358,40 €	51 923,81 €	5 395,00 €	390 761,00 €	554 534,21 €	1 432 996,00 €	466 204,00 €	661 604,00 €	805 196,00 €
2031 - Frais études	101 531,41 €		14 812,00 €		50 972,41 €		10 761,00 €		23 503,00 €		1 483,00 €	
2033 - Frais insertion	1 576,20 €		624,80 €		951,40 €							
2315 -Travaux en cours	2 449 614,00 €		- €		- €		380 000,00 €		1 409 493,00 €		660 121,00 €	
13111 - Subv Agence de l'eau	- €	33 458,34 €		13 358,40 €		- €		20 099,94 €				
13111 - Subv Agence de l'eau (trx)	- €	1 168 000,00 €		- €		- €		410 150,00 €		269 429,00 €		488 421,00 €
1313 - Subv département (études)		16 729,27 €				5 395,00 €		11 334,27 €				
1313 - Subv département (trx)		301 500,00 €		- €		- €		60 300,00 €		135 675,00 €		105 525,00 €
13118 - DSIL		175 000,00 €				- €		52 650,00 €		61 100,00 €		61 250,00 €
1314 - Subv participation Sauzé	- €	150 000,00 €				- €		- €		- €		150 000,00 €

AP CP TRAVAUX RESEAUX ROM

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	1 581 461,50 €	817 000,00 €	8 529,40 €	- €	1 074 201,00 €	231 150,00 €	498 731,10 €	585 850,00 €		
2031 - Frais études	33 575,00 €		8 075,00 €		19 382,00 €		6 118,00 €			
2033 - Frais insertion	454,40 €		454,40 €							
2315 -Travaux en cours	1 547 432,10 €		- €		1 054 819,00 €		492 613,10 €			
13111 - Subvention Ag.de l'eau	- €	398 500,00 €		- €		119 550,00 €		278 950,00 €		
1313 - Subvention département	- €	139 500,00 €		- €		27 900,00 €		111 600,00 €		
13118 - Subvention état	- €	279 000,00 €		- €		83 700,00 €		195 300,00 €		
BP 2023	1 569 982,40 €	955 793,00 €	8 529,40 €	- €	1 074 201,00 €	231 150,00 €	322 715,00 €	- €	164 537,00 €	724 643,00 €
2031 - Frais études	29 172,00 €		8 075,00 €		19 382,00 €		1 715,00 €			
2033 - Frais insertion	454,40 €		454,40 €							
2315 -Travaux en cours	1 540 356,00 €		- €		1 054 819,00 €		321 000,00 €		164 537,00 €	
13111 - Subvention Ag.de l'eau	- €	398 500,00 €		- €		119 550,00 €				278 950,00 €
1313 - Subvention département	- €	139 500,00 €		- €		27 900,00 €				111 600,00 €
13118 - Subvention état	- €	279 000,00 €		- €		83 700,00 €				195 300,00 €
13118 - Subvention état (FNADT)		138 793,00 €								138 793,00 €

AP CP TRAVAUX RESEAUX BRIOUX

Libellé	Montant de l'AP		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	472 542,20 €	222 500,00 €	17 101,73 €	- €	455 440,47 €	222 500,00 €		
2033 - FRAIS INSERTION	369,20 €		369,20 €					
2315 - TRAVAUX EN COURS	455 440,47 €		- €		455 440,47 €			
238 - AV FORFAITAIRE	16 732,53 €		16 732,53 €					
13118 - DSIL		222 500,00 €				222 500,00 €		
BP 2023	489 274,73 €	222 500,00 €	17 101,73 €	- €	406 759,00 €	149 147,00 €	65 414,00 €	73 353,00 €
2033 - FRAIS INSERTION	369,20 €		369,20 €					
2315 - TRAVAUX EN COURS	472 173,00 €		- €		406 759,00 €		65 414,00 €	
238 - AV FORFAITAIRE	16 732,53 €		16 732,53 €					
13118 - DSIL		222 500,00 €				149 147,00 €		73 353,00 €

AP CP MISE EN PLACE TELEGESTION

Libellé	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
BS 2022	1 219 424,00 €	90 126,00 €	536 354,00 €	327 340,00 €	265 604,00 €
2033 - FRAIS INSERTION	2 766,00 €	2 766,00 €			
2051 - LOGICIELS	177 500,00 €	57 500,00 €	70 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	14 000,00 €	14 000,00 €			
2315 - TRAVAUX EN COURS	1 025 158,00 €	15 860,00 €	466 354,00 €	302 340,00 €	240 604,00 €
BP 2023	1 219 424,00 €	90 126,00 €	536 354,00 €	327 340,00 €	265 604,00 €
2033 - FRAIS INSERTION	2 766,00 €	2 766,00 €			
2051 - LOGICIELS	177 500,00 €	57 500,00 €	70 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	14 000,00 €	14 000,00 €			
2315 - TRAVAUX EN COURS	1 025 158,00 €	15 860,00 €	466 354,00 €	302 340,00 €	240 604,00 €

➤ **Budget assainissement non collectif**

Ce budget a été présenté au conseil d'exploitation du 15 novembre 2022.

Il s'équilibre sans reprise anticipée du résultat et sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

➤ **Budget photovoltaïque**

Ce budget a été présenté en conseil d'exploitation du XXXXXXXXX. Il s'équilibre sans reprise anticipée du résultat et sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

➤ **Budget réseau de chaleur**

Une subvention d'équilibre du budget principal de XXXXXXXX est nécessaire à l'équilibre du budget.

➤ **Budget GEMAPI**

Ce budget a été présenté au conseil d'exploitation du 14 septembre 2022.

Le montant de la taxe serait fixé à hauteur de 461 633 € pour assurer l'équilibre de ce budget en prenant en compte la hausse des cotisations demandées par les syndicats.

GLOSSAIRE

A

AAGV : Aire d'Accueil des Gens du Voyage
 AC : Accords Cadres
 AC : Assainissement collectif
 AC : Attributions de compensation
 ACM : Accueil Collectif de Mineurs
 ADCF : Association Des Communautés de France
 ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
 ADM 79 : Association Des Maires des Deux-Sèvres
 ADS : Autorisation Droit du Sol
 AIC : Associations d'Intérêt Communautaire
 AIPM : Association Intermédiaire du Pays Mellois
 ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
 AMF : Association des maires de France
 AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 ANC : Assainissement Non Collectif
 AP/CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Méthode d'inscription budgétaire en investissement. Permet à l'assemblée de vote une opération globale (AP) qui s'exécute de façon pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires sur l'année (CP). Ainsi, les masses budgétaires inscrites ne sont pas gonflées de crédits qu'on ne consommera pas et une mobilisation trop importante de financement, donc de fiscalité n'est pas nécessaire.
 AREC : Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat
 ARS : Agence Régionale de Santé
 ASST : Assainissement
 ATA : Augmentation Temporaire d'Activité

B

BA : Budget annexe
 BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
 BDL : Base De Loisirs
 BEOM : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 BOAMP : Bulletin Officiel d'Annonces Marchés Publics
 BOM : Benne d'Ordures Ménagères
 BP : Budget Primitif
 BP : Budget Principal
 BS : Budget Supplémentaire

C

CA : Compte Administratif
 CAA : Cour d'Appel Administrative
 CAF : Caisse d'Allocations Familiales
 CAF Brute : Capacité d'AutoFinancement. C'est le ratio qui évalue les ressources générées par l'activité normale de gestion des services sur une année et permettant d'assurer son autofinancement. Elle est calculée ainsi : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
 CAF Nette : Capacité d'AutoFinancement. Elle est calculée ainsi : CAF Brute – remboursement du capital des emprunts. On mesure ainsi de quelle capacité

d'investissement la collectivité dispose une fois payées les charges courantes et le remboursement du capital d'emprunts (les intérêts sont déjà pris en compte dans les charges courantes).

CAP 79 : Contrat d'Accompagnement de Proximité des Deux-Sèvres

CBE : Comité de Bassin d'Emploi

CBF : Contrôle de Bon Fonctionnement

CCCP : Communauté de Communes Cœur du Poitou

CCHVS : Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCMP : Communauté de Communes Mellois en Poitou

CDC : Communauté De Communes

CEE : Contrat d'Engagement Educatif

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CET : Contribution Economique Territoriale

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CLS : Contrat Local de Santé

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

CRD : Capital Restant Dû

CRDD : Contrat Régional de Développement Durable

CSC : Centre Socio-Culturel

CTG : Convention Territoriale Globale

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

CVC : Chauffage Ventilation Climatisation

D

DAET : Direction Attractivité Economique et Touristique

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DETR : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux

DGD : Dotation Globale Décentralisée

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DM : Décision Modificative

DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DPGD : Direction Prévention et Gestion des Déchets

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbains

DTCE : Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

E

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

EI : Ensemble Immobilier

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial

EPI : Equipement de Protection Individuelle

EPTB Charente : Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

ESAT : Etablissement Spécialisé d'Adaptation par le Travail

ETP : Equivalent Temps Plein

EV : Espaces Verts

F

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDPTP : Fonds Départementaux Péréquation de la Taxe Professionnelle

FISAC : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

FNAP : Fonds National pour l'Archéologie Préventive

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Fonction H et M : Fonction Hygiène et Maintenance

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

FS : France Services – Points d'accueil remplaçant les maisons de service au public

G

GAL : Groupe d'Acteurs Locaux

GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

GMR : Grandir en Milieu Rural

GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

GVT : Glissement Vieillesse Technicité – Evolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements d'échelons ou de grades

H

HG : Halte-Garderie

I

ID 79 : Ingénierie Départementale 79

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Energies Renouvelables

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

J

JO : Jeux Olympiques

JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne

L

LFI : Loi de Finances Initiales

M

MDJ : Maison Des Jeunes

MEP : Mellois En Poitou

MO : Maître d'œuvre

MNS : Maître-Nageur Sauveteur

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

P

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAH : Parcours Acrobatique en Hauteur

PAH : Pays d'Art et d'Histoire

PEDT : Projet Educatif De Territoire

PEEJ : Petite Enfance – Enfance Jeunesse

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PIB : Produit Intérieur Brut

PJ : Protection Juridique

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUIH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPCR : Parcours Professionnel Carrière Rémunération

PPG : Plan Pluriannuel de Gestion

PPM : Plan Pluriannuel de Maintenance

PR : Poste de Relevage

PS : Prestation de Service

R

RAM : Relais Assistantes Maternelles

RAR : Reste A Réaliser

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Réforme PPCR : Réforme Parcours Professionnels Carrières Rémunérations

RC : Responsabilité Civile

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RGPD : Règlementation Générale de Protection des Données

RH : Ressources Humaines

RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

S

SAMP : Service Assainissement de Mellois en Poitou

SBCP : Syndicat des Bassins Charente et Péruse

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDIS : Service Département d'Incendie et de Secours

SIAEP de Lezay : Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable de Lezay

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SIEDS : Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres

SIGGEC : Syndicat Intercommunal de Gestion des Gendarmeries de Chef-Boutonne

SIRH : Système d'Information Ressources Humaines

SITS : Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire
 SMA : Structure Multi-Accueil
 SMA BACAB : Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief
 SMBVSN : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
 SMC : Syndicat Mixte Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
 SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
 SMITED : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Elimination des Déchets
 SMO : Syndicat Mixte Ouvert Deux-Sèvres Numérique
 SMVCS : Syndicat Mixte de la Vallée du Clain Sud
 SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
 SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
 SPIC : Service Public Industriel et Commercial
 SST : Sécurité Santé au Travail
 STEP : STation d'Epuration
 SYMBO : SYndicat Mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la BOutonne
T
 TAP : Temps d'Accueil Périscolaire
 TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 TF : Taxe Foncière
 TFPB : Taxe Foncière sur le patrimoine Bâti
 TFNB : Taxe Foncière sur le patrimoine Non Bâti
 TH : Taxe d'Habitation
 TLPE : Taxe Locale sur les Publicités Extérieures
 TPE : Très Petite Entreprise
 TPE : Terminal de Paiement Electronique
 TTC : Toutes Taxes Comprises
 TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
V
 VAM : Véhicule à Moteur (contrat d'assurance)
 VBF : Vérification de Bon Fonctionnement – mission obligatoire du service de l'assainissement non collectif
 VTT : Vélo Tout Terrain
Y
 YMV : Ecole Yvonne Mention Verdier à Melle
Z
 ZAE : Zone d'Activités Economiques
 ZRR : Zone de Revitalisation Rurale